

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ****PROCÈS VERBAL****DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 14 DECEMBRE 2010****Sommaire**

<b><u>I – REACTUALISATION DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL PERMANENT</u></b> .....	<b>7</b>
<b><u>II – COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE A TECHNOPOLE LILLE METROPOLE</u></b> .....	<b>10</b>
<b><u>III – RENOVATION DES FAÇADES, DES MENUISERIES EXTERIEURES ET DES SANITAIRES DU GROUPE VERHAEREN – PROCEDURE ADAPTEE DU 7 JUIN 2010 – LOT 1 : RENOVATION DES FAÇADES – AVENANT N° 1</u></b> .....	<b>11</b>
<b><u>IV – AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES</u></b> .....	<b>12</b>
<b><u>Fourniture et produits d'entretien à usage professionnel - Fourniture et produits d'entretien à usage professionnel, relance du lot 4 – Réaménagement du parvis de l'église Saint-Pierre d'Ascq – Salle de sport Georges-Martin, rénovation des sols sportifs – Marché de maintenance des hottes de cuisine, des matériels de cuisson gaz, frigorifiques, des lave-linge, des sèche-linge installés dans les bâtiments communaux – Travaux de rénovation des couvertures et des étanchéités des toitures dans les bâtiments communaux – Marché d'exclusivité informatique logiciel SIS Marchés (nouvelle migration) - Marché d'exclusivité informatique logiciel ASWEB - Marché d'exclusivité informatique logiciel In-PCS - Marché d'exclusivité informatique logiciel ATAL - Marché d'exclusivité informatique logiciel Livre Foncier – Transport par car école René-Clair</u></b> .....	<b>12</b>
<b><u>V – AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA CRECHE CANAILLOUS ET DE LA PMI – SRTB/EIFFAGE CONSTRUCTION NORD</u></b> .....	<b>12</b>
<b><u>VI - REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE RENE-CLAIR</u></b> .....	<b>13</b>
<b><u>VII – NEUVIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2010 – « BOURSES AUX JEUNES »</u></b> .....	<b>13</b>
<b><u>VIII – DIXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF – 3E ET 4E TRIMESTRES 2010</u></b> .....	<b>16</b>
<b><u>IX – TARIFS 2011</u></b> .....	<b>17</b>
<b><u>IX A – Révision des droits d'occupation du domaine public applicables aux activités à caractère commercial et artisanal, hors marchés et fêtes foraines, à compter du 1er janvier 2011</u></b> .....	<b>19</b>

<u><b>IX B – Actualisation des tarifs funéraires pour l'année 2011.....</b></u>	<b>19</b>
<u><b>IX C – Actualisation des tarifs de piscines pour 2011.....</b></u>	<b>19</b>
<u><b>IX D - Actualisation des tarifs de location du plancher de danse, des studios de répétition musicale de La Carrière et de répétition/enregistrement de la ferme d'En-Haut pour 2011.....</b></u>	<b>20</b>
<u><b>IX E - Actualisation des tarifs d'entrée aux manifestations culturelles organisées directement par la Ville à la ferme d'En-Haut en 2011.....</b></u>	<b>20</b>
<u><b>IX F - Actualisation des tarifs 2011 de location de la salle d'exposition Gilbert Saily à la maison communale de la ferme Dupire.....</b></u>	<b>20</b>
<u><b>IX G - Actualisation des tarifs de la médiathèque municipale Till-l'Espiègle pour 2011.....</b></u>	<b>20</b>
<u><b>IX H - Actualisation des tarifs d'accueil de loisirs à thèmes culturels et sportifs durant les vacances scolaires.....</b></u>	<b>20</b>
<u><b>IX I - Actualisation des tarifs des centres d'accueil et de loisirs.....</b></u>	<b>20</b>
<u><b>IX J - Actualisation des tarifs d'accueil et de loisirs du mercredi.....</b></u>	<b>21</b>
<u><b>IX K - Actualisation des tarifs d'accueil de loisirs de quartier durant les vacances scolaires.....</b></u>	<b>21</b>
<u><b>IX L - Actualisation des tarifs des centres d'accueil et de loisirs (jeunesse).....</b></u>	<b>21</b>
<u><b>IX L - Actualisation des tarifs des centres municipaux d'initiation sportive.....</b></u>	<b>21</b>
<u><b>IX N – Actualisation des tarifs de location des installations sportives pour 2011.....</b></u>	<b>21</b>
<u><b>IX O – Actualisation des tarifs de location de salles.....</b></u>	<b>22</b>
<u><b>IX P – Actualisation des tarifs de location des locaux d'Habère-Poche en Haute-Savoie.....</b></u>	<b>22</b>
<u><b>IX Q – Actualisation de la participation aux frais pour les sorties et activités des secteurs enfance et jeunesse.....</b></u>	<b>22</b>
<u><b>IX R – Revalorisation des tarifs individuels du parc archéologique Asnapio pour 2011.....</b></u>	<b>22</b>
<u><b>IX S – Actualisation des tarifs des ludothèques pour 2011.....</b></u>	<b>22</b>
<u><b>IX T – Actualisation des tarifs des ateliers périscolaires sur les arts du cirque</b></u>	<b>22</b>
<u><b>IX U – Actualisation des tarifs de la restauration municipale.....</b></u>	<b>23</b>
<u><b>X – ORGANISMES BENEFICIAIRES D'AVANCES DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2011.....</b></u>	<b>27</b>
<u><b>XI – OUVERTURE DE CREDITS – CONTRATS LONG TERME RENOUEVABLES.....</b></u>	<b>28</b>
<u><b>XII - OUVERTURE DE CREDITS – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Application des dispositions de l'article 69 de la loi 96-314 du 12 avril 1996 relative à la procédure budgétaire applicable aux collectivités locales.....</b></u>	<b>28</b>
<u><b>XIII – MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT AU PACT METROPOLE NORD...29</b></u>	<b>29</b>
<u><b>XIV - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN DU QUARTIER DU PONT DE BOIS - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE PORTANT SUR L'ANNEE 2009.31</b></u>	<b>31</b>
<u><b>XV - CONCESSIONS POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE</b></u>	

<u>D'ELECTRICITE ET DE GAZ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES POUR L'ANNEE 2009.....</u>	<u>33</u>
<u>XVI – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE NATUREL METROPOLITAIN – ANNEE 2009.....</u>	<u>38</u>
<u>XVII – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE BABYLONE.....</u>	<u>40</u>
<u>XVIII – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE SPORTS CONTRESCARPE.....</u>	<u>41</u>
<u>XIX – REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR DES ENSEIGNANTS LORS DES ATELIERS PERI-SCOLAIRES CIRQUE.....</u>	<u>42</u>
<u>XX – ADHESION A L'USEP POUR LES GROUPES SCOLAIRES CLAUDE BERNARD ET BOSSUET.....</u>	<u>43</u>
<u>XXI – DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSE DE DECOUVERTE.....</u>	<u>43</u>
<u>XXII - DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2010 .....</u>	<u>45</u>
<u>XXIII – MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) DES POMPES FUNEBRES.....</u>	<u>45</u>
<u>XXIV – QUATRIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>46</u>
<u>XXV – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME.....</u>	<u>46</u>
<u>XXVI – TAUX DE REMUNERATION DES HEURES D'ENCADREMENT EFFECTUEES POUR LE COMPTE ET A LA DEMANDE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LES PERSONNELS RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.....</u>	<u>47</u>
<u>XXVII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DU TELETHON PAR LES ETUDIANTS DE LILLE I ET LA PRODUCTION D'UN COURT METRAGE SUR LE THEME DE L'ALCOOLISME PAR LES ETUDIANTS DE LILLE II.....</u>	<u>48</u>
<u>XXVIII – LISTE DES DECIDONS.....</u>	<u>49</u>
<u>XXIX – QUESTIONS ORALES ECRITES.....</u>	<u>49</u>

*Gérard Caudron, maire, ouvre le conseil municipal à 18 h 45 et procède à l'appel.*

**Présents :** Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Pascal MOYSON, Farid OUKAID, Michèle WERREBROUCK, Valérie DAMAYE, Chantal FLINOIS, Daniel DUBOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Jean-Pierre FOURNIER, Corinne KUBERA, Jean-Antoine ROSSIT, Nathalie CONSTANT, Yvonne WILLEM, Claudine SARTIAUX, Yolande WALKOWIAK-CHUINE, Michel URBACZKA, Yveline VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Pierre-Jocelyn HUYGHE, Patrick WATTEBLED, Malik IFRI,, Khadija MEJDOUB, Sylvie GARNIER, Mohammed BENABBOU, Olivier URBANIAK, Laurence DUBOIS, Sébastien COSTEUR, Stéphanie DEWIÈRE, Martine BERTHOULOUX, Didier MANIER, Olfa LAFORCE, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Elisabeth LEFEBVRE.

**Excusés :** Florence LECOCQ, pouvoir à Malik IFRI ; Alain CARETTE, pouvoir à Françoise MARTIN ; Dominique FURNE, pouvoir à Pascal MOYSON ; Grégory PARIS, pouvoir à Daniel DUBOIS ; Patrice CARLIER, pouvoir à André LAURENT ; Yvonne WILLEM, pouvoir à Michèle WERREBROUCK ; Monique LEMPEREUR, pouvoir à Gérard CAUDRON ; Marcel DUWELZ, pouvoir à Valérie DAMAYE ; Faustin AISSI, pouvoir à Farid OUKAID ; Roselyne CINUS, pouvoir à Chantal FLINOIS ; Jean-Michel MOLLE, pouvoir à Olfa LAFORCE.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Maryvonne GIRARD me représente à une manifestation ; elle arrivera en cours de conseil.

Alain CARETTE a perdu une de ses nièces, qui a été enterrée cet après-midi. Elle était agent communal. Elle nous a quittés à quarante-trois ans, dans de tristes conditions.

Roselyne CINUS est probablement, comme Dominique FURNE, au concert de l'école de musique.

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer. Je demande à notre benjamine d'être notre secrétaire.

## **RAPPEL DES EVENEMENTS PASSES**

### **Gérard CAUDRON, maire**

- Le 14 novembre, une manifestation festive était organisée par Tutti Frutti à l'occasion de la Semaine de la solidarité.

- Le 15 novembre, nous avons reçu pour le quarantième anniversaire de Polytech Lille deux cents universitaires, qui ont reçu leur diplôme des premières promotions ; certains étaient à la retraite.

- Le 16 novembre a eu lieu au collège Léon Blum une belle manifestation : la restitution de l'atelier mené depuis septembre entre des retraités, des élèves de Léon- Blum, du CCAS, du service Jeunesse, de l'OMJC, du centre social du Sart, du musée du Terroir et de la Maison des Droits de l'Homme.

- Le 17 novembre, mille élèves des collèges et lycées du district ont participé au premier tour du cross UNSS au Stadium Nord.
- Le 18 novembre s'est tenue la sixième édition du Forum de l'emploi, qui a attiré un millier de visiteurs.
- Le 20 novembre a eu lieu la nuit des municipaux.
- Le 23 novembre s'est disputé le championnat régional de cross country organisé par l'association Villeneuve d'Ascq Sport adapté à Décathlon : cent trente sportifs déficients intellectuels y ont participé.
- Le 25 novembre a eu lieu l'inauguration officielle du club UNICEF mis en œuvre depuis deux ans par les élèves du collège Molière.
- Le 26 novembre, la cérémonie de remise des récompenses du sport 2009-2010 était organisée par l'OMS à la ferme d'En-Haut : plus de cent trente personnes ont été récompensées, trente-six individuels, onze équipes, avec une mise à l'honneur particulière du handisport et du champion Ali MEHIAOUI. L'association Cosette a préparé, pour la quatrième année consécutive, mille huit cents jouets pour Noël.
- Le samedi 27 novembre, nous avons inauguré la crèche Canaillous ; c'est une très belle réalisation. Les élus absents ont eu tort. Le marché de Noël s'est ouvert au château de Flers ; le concert de la Sainte-Cécile des chorales Chœur et Passion et Plain-Chant a été donné à la Nativité.
- Le dimanche 28 novembre, près de six cents personnes ont assisté au spectacle de clôture de l'Automne bleu à l'espace Concorde ; là encore, les absents ont eu tort, ils ont raté un très beau spectacle. J'ai les listes, pour ceux que cela intéresse.
- Le 30 novembre a eu lieu la fête de Noël du relais des assistantes maternelles à l'espace Concorde, avec quarante assistantes, cent vingt enfants et cent parents.
- Le 1<sup>er</sup> décembre, nous avons installé ici même le conseil des jeunes : trente-trois adolescents de onze à dix-sept ans – dix-sept filles et seize garçons – en sont membres ; ils viennent de tous les quartiers de la ville. Ce même jour, nous avons signé un protocole social avec les organisations syndicales de la ville, conformément aux objectifs que nous nous étions fixés, sur lesquels je ne reviens pas maintenant.
- Le 3 décembre, nous avons lancé les illuminations de Noël ; un tournoi de foot en salle a été organisé au profit du Téléthon salle Cerdan.
- Le 4 décembre, nous avons organisé ici la cérémonie des agents médaillés de la Ville : soixante agents ont reçu la médaille d'honneur communale, et quatorze, la médaille villeneuvoise de la vie professionnelle. Nous avons eu le soir même, sous la neige et le grésil, le douzième cortège de la Saint-Nicolas organisé par l'Office de tourisme, qui a attiré deux à trois mille personnes, ce qui était remarquable compte tenu du climat. Le soir même, l'Avenir musical d'Ascq a donné son concert de Sainte-Cécile.
- Le 5 décembre, le spectacle *Mamma mia* organisé par l'Amicale laïque Pasteur-Jean Jaurès a été donné au profit des Restos du cœur à l'espace Concorde, devant plus de neuf cents personnes. Ce même jour a eu lieu la cérémonie officielle de la Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Algérie, au Maroc et en Tunisie.
- Le 7 décembre a eu lieu la cérémonie de clôture de la Semaine de la solidarité.

- Le 8 décembre, le deuxième tour du cross UNSS a réuni trois mille cinq cents collégiens et lycéens du district. L'arbre de Noël organisé par l'Amicale du personnel communal a réuni plus de sept cents enfants à l'espace Concorde.
- Le 9 décembre, s'est disputée une compétition de sport adapté.
- Le 10 décembre, à la ferme d'En-Haut, a eu lieu une soirée contes : *Quand les habitants de Flers se mettent à conter*.
- Le 11 décembre, la cérémonie officielle de remise des prix du concours « Ensemble, embellissons la ville », a eu lieu à la villa Gabrielle ; une centaine de récompenses ont été distribuées.
- Le 12 décembre, le concert de Noël organisé par l'Office de tourisme à l'église du Sacré-Cœur au Sart a attiré quatre cent cinquante spectateurs.

## LES MANIFESTATIONS A VENIR

### Gérard CAUDRON, maire

- Le 15 décembre, un goûter de Noël est organisé par le centre social Cocteau. Pour les élus concernés aura lieu le repas de Noël de l'EHPAD du Moulin d'Ascq.
- Les 16 et 17 décembre, se dérouleront la deuxième édition des allumoirs du Centre-Ville ; un cocktail de Noël aux Orchidées ; une fête de Noël au jardin d'enfants Valentin ; le repas des retraités de la mairie au domaine des Charmes à Lesquin, comme tous les ans.
- Les 17 et 18 se déroulera le marché de Noël de l'association des Cousins au LCR du Kiosque.
- Les 17, 18 et 19, le goûter de Noël offert aux aînés de la ville par le CCAS aura lieu à l'espace Concorde.
- Le 18 décembre, la distribution de chocolats et friandises aux enfants se déroulera au marché de Flers-Bourg ; un marché de Noël se tiendra à la maison des Genêts ; un concert de la chorale des aînés sera donné place de Verdun ; la fête de Noël organisée par le Cercle d'escrime de Villeneuve d'Ascq aura lieu au Palacium.
- Les 18 et 19, se tiendra au château de Flers le marché de Noël de l'Office de tourisme.
- Le 19 décembre, les choristes villeneuvois se retrouveront à l'église Saint-Pierre du Bourg avec les chorales Cantabile, Plain-Chant et la chorale des enfants de l'Association des écoles de musique. Le goûter de Noël organisé par l'association Vaillant pour les aînés aura lieu au club de l'Age d'or.
- Le 22 décembre, la distribution de chocolats et friandises aux enfants se déroulera au marché d'Annappes.
- Le 23 décembre se tiendra l'arbre de Noël du groupe Alliance, proposé par l'association « Quoi de neuf docteur » à la salle Marianne.
- Le 24 décembre, la distribution de chocolats et friandises se déroulera au marché d'Ascq.
- Les 24 et 25 seront données des représentations du cirque Médrano sur le P7.

- Le 30 décembre, le centre social Corneille organisera son repas-spectacle de fin d'année.
- Pour le 31 décembre, j'ai connaissance de deux réveillons : un organisé par la BAQ du Pont de Bois à Pierre et Marie Curie ; un organisé par les associations Auto Solidaire et Evasion à la salle Marianne.
- Le 9 janvier aura lieu ici même la cérémonie traditionnelle des vœux aux Villeneuvois.
- Le 14 aura lieu la cérémonie des vœux au personnel communal.
- Le 17, se tiendra la cérémonie des vœux aux entreprises, aux commerçants et artisans.

## **ORDRE DU JOUR**

**Gérard CAUDRON, maire**

Nous en venons à l'ordre du jour.

### **I – REACTUALISATION DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL PERMANENT**

**Pascal MOYSON, adjoint au maire**

Comme tous les ans, afin de permettre les promotions au grade supérieur des agents, nous vous proposons de créer huit postes au tableau des effectifs. Leur équivalent sera supprimé au prochain conseil en janvier. Le CTP a donné un avis favorable.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ou des remarques ? Oui, Madame BARISEAU.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Etant donné que les questions orales sont maintenant interdites et qu'il nous faut transmettre des questions écrites, ce qui a été le cas, je voulais savoir à quel moment vous apportez une réponse, puisqu'il est écrit que la réponse sera apportée lors de la séance suivante du conseil municipal, en l'occurrence celle-ci.

**Gérard CAUDRON, maire**

Les questions orales ne sont pas interdites, je vous le rappelle une nouvelle fois. N'essayez pas de me faire sortir de mes gonds : nous avons un règlement intérieur. Le premier règlement intérieur ne les prévoyait pas, il avait été voté à l'unanimité. Le deuxième règlement intérieur ne les prévoit pas ; il n'a pas été voté à l'unanimité,

l'UMP s'est abstenue, mais pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec les questions. Vous pourrez énoncer en fin de conseil, telles que vous me les avez envoyées, les questions que vous avez posées et il vous y sera répondu.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

En fin de conseil ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Oui, c'est ainsi.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Ce n'est pas écrit.

**Gérard CAUDRON, maire**

Nous avons toujours procédé ainsi.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Ce n'est pas écrit en fin de conseil.

**Gérard CAUDRON, maire**

Cela relève de l'organisation des travaux de l'assemblée, et il est écrit que c'est le maire qui organise les travaux de l'assemblée, en application du règlement intérieur.

Avec votre assurance habituelle, qui n'emporte pas pour autant mes convictions, vous m'avez induit en erreur : concernant les questions orales en séance, « à l'issue de l'examen des points à l'ordre du jour, l'élu auteur de la question rappelle l'objet de celle-ci », article 5 du règlement intérieur.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Ma question était : quand ? La réponse est : à la fin du conseil.

**Gérard CAUDRON, maire**

Oui, et c'est prévu au règlement intérieur. Si vous aviez relu, ce que je n'avais pas fait, le règlement intérieur, vous n'auriez pas eu besoin de poser la question.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Comme vous le connaissez par cœur, vous n'aviez pas besoin de le relire.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je ne connais rien par cœur. La grande différence entre vous et moi, c'est que je n'ai pas la prétention de tout savoir. Et la différence entre un mauvais élève et un cancre est que quand il ne sait pas, le mauvais élève le dit, alors que le cancre invente.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Je n'ai jamais dit que je savais, je ne suis pas un cancre pour autant.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je ne vous ai pas dit que vous étiez un cancre, je vous ai donné ma définition du mauvais élève et du cancre. Comme je ne suis pas un cancre, je n'invente pas, et il m'avait même échappé que le règlement intérieur prévoyait que les questions orales, dont les vôtres, passaient après l'examen des points à l'ordre du jour, ce que j'avais de toute façon prévu de faire. Ceci dit, je ne vois pas le rapport avec la délibération sur laquelle...

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Il n'y en a pas.

**Gérard CAUDRON, maire**

Il n'y en a pas. Donc c'était uniquement pour parler.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Non, c'était pour poser une question.

**Gérard CAUDRON, maire**

Quand il s'agit d'un point de règlement, il vous suffit de faire valoir un rappel au règlement. Ce sera plus simple.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Je ne suis pas formaliste à ce point.

**Gérard CAUDRON, maire**

Avec des élus qui remplacent le fond par la forme, il faut faire du formalisme ; je fais du formalisme.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Cela vous regarde.

**Gérard CAUDRON, maire**

Cela fait partie de mes fonctions de maire que d'assurer que chaque élu puisse s'exprimer, mais le fasse dans le cadre d'un règlement et en fonction de ce qu'il représente dans la ville.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Cela veut dire quoi ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Cela veut dire que l'UMP représente trois élus sur quarante-neuf dans la ville aujourd'hui. Ce ne sera peut-être pas le cas la prochaine fois, mais aujourd'hui, la démocratie est ainsi faite. De la même manière, l'UMP a la présidence de la République, le gouvernement, la majorité à l'Assemblée nationale et au Sénat, alors que les sondages d'opinion sont loin de lui donner l'ensemble...

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Cela n'a rien à voir.

**Gérard CAUDRON, maire**

Mais si. C'est la démocratie, et cela ne me gêne pas. Je répondais simplement à Madame BARISEAU, qui me demandait ce que cela signifiait : cela signifie que l'UMP, dans le conseil municipal élu en 2008, représente trois élus sur quarante-neuf. C'est une réalité. Il est certain que vous utilisez plus de temps que ce pourcentage, mais pour l'instant, je m'en tiendrai à une interprétation large du règlement intérieur, qui veut que sur cette question, vous avez cinq minutes au maximum.

Cette délibération suscite-t-elle des avis contraires ? Des abstentions ? Elle est adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

## **II – COTISATION ANNUELLE DE LA VILLE A TECHNOPOLE LILLE METROPOLE**

**Florence LECOCQ, adjointe au maire**

C'est une délibération annuelle, portant sur la cotisation à TLM. Tout le monde connaît TLM, qui a été créée en 1986. La cotisation de la Ville, importante au départ, a peu à peu diminué. Nous sommes aujourd'hui à 500 €. TLM regroupe de plus en plus de partenaires. Je vous rappelle que son but est le rapprochement entre la recherche, l'enseignement supérieur et le monde économique. S'y retrouvent par

exemple Digiport et le centre d'innovations CIEL. Je ne siège pas à la communauté urbaine, mais j'ai eu écho d'un bouleversement de la structuration de TLM par rapport au projet métropolitain de recherche économique. Je ne sais pas quelle sera la participation de la Ville l'année prochaine, mais la cotisation qui nous est demandée cette année se monte à 500 €.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, maire**

Alain CARETTE est absent pour les raisons que je vous ai indiquées. Je pense que nous pouvons lui transmettre toute notre amitié. Il a comme d'habitude plusieurs délibérations. Je n'ai ni son talent ni ses connaissances en la matière : si vous avez des questions, je demanderai donc à l'administration de m'aider à y répondre.

### **III – RENOVATION DES FAÇADES, DES MENUISERIES EXTERIEURES ET DES SANITAIRES DU GROUPE VERHAEREN – PROCEDURE ADAPTEE DU 7 JUIN 2010 – LOT 1 : RENOVATION DES FAÇADES – AVENANT N° 1**

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

## **IV – AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES**

**Fourniture et produits d'entretien à usage professionnel - Fourniture et produits d'entretien à usage professionnel, relance du lot 4 – Réaménagement du parvis de l'église Saint-Pierre d'Ascq – Salle de sport Georges-Martin, rénovation des sols sportifs – Marché de maintenance des hottes de cuisine, des matériels de cuisson gaz, frigorifiques, des lave-linge, des sèche-linge installés dans les bâtiments communaux – Travaux de rénovation des couvertures et des étanchéités des toitures dans les bâtiments communaux – Marché d'exclusivité informatique logiciel SIS Marchés (nouvelle migration) - Marché d'exclusivité informatique logiciel ASWEB - Marché d'exclusivité informatique logiciel In-PCS - Marché d'exclusivité informatique logiciel ATAL - Marché d'exclusivité informatique logiciel Livre Foncier – Transport par car école René Clair**

**Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agit de la délibération aval destinée à attribuer les marchés dont la liste figure dans le titre. Le tableau d'attribution est annexé à la présente. Les CAO ont eu lieu les 30 novembre et 7 décembre, c'est pourquoi le texte est déposé sur table.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **V – AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE DE REHABILITATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE LA CRECHE CANAILLOUS ET DE LA PMI – SRTB/EIFFAGE CONSTRUCTION NORD**

**Gérard CAUDRON, maire**

C'est simplement un changement de nom de la société.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **VI - REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE RENE CLAIR**

**Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agit d'une modification au plan de financement. Le montant des travaux est inchangé, mais il est réparti différemment. Il s'agit d'abonder 2010 avec des crédits d'opérations qui n'ont pu s'engager avant le 31 décembre, ce qui permet de gagner un peu de temps. Je rappelle que c'est une très grosse opération, du même type que Canailous dans un autre domaine, puisque cela donne lieu à la fermeture du groupe scolaire pendant un an. Ce sont des bâtiments, comme Canailous, qui ont été construits dans les années soixante-dix et quatre-vingt, à l'époque où l'amiante était utilisé, et il n'est pas possible de faire des travaux en maintenant des activités.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

*(Note : à la demande de Farid OUKAID, ses deux délibérations seront en réalité présentées ultérieurement, après celles de Madame WERREBROUCK et avant celle de Madame FLINOIS.)*

## **VII – NEUVIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2010 – « BOURSES AUX JEUNES »**

**Farid OUKAID, adjoint au maire**

La plupart d'entre vous connaissent ce dispositif d'aide à la prise en charge des cotisations à destination des jeunes de moins de dix-huit ans issus de familles ayant des difficultés à s'acquitter de leurs cotisations aux clubs choisis par leurs enfants. Pour rappel, nous avons triplé l'enveloppe consacrée à cette bourse aux jeunes, et surtout modifié et renforcé l'aide destinée aux familles, puisque nous avons supprimé le plafond de 50 € et que cette aide dépend du quotient familial. Les subventions sont versées aux clubs, ce qui permet aux familles, averties par un courrier, de payer une cotisation réduite du montant de l'aide accordée.

Le tableau joint présente les subventions allouées à chaque club bénéficiaire, pour un montant total de 2 235 €.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Oui, Monsieur HILAIRE.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Ces crédits concernent-ils l'année 2010 ou l'année 2011 ?

**Farid OUKAID, adjoint au maire**

Ils concernent l'année 2009-2010.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Cela s'applique donc aux gens qui se sont inscrits en 2009 ?

**Farid OUKAID, adjoint au maire**

Oui.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Le traitement n'est-il pas un peu long ? Nous avons vu la réception des dossiers aux environs du 23 novembre 2009, avec une commission de l'OMS le 26 novembre 2009 pour un premier lot ; une réception des dossiers le 4 janvier 2010 avec une commission de l'OMS le 23 février pour un deuxième lot ; il faut ensuite une validation par l'adjoint avant transmission des documents à la Ville, qui arrivent en commission plénière le 1<sup>er</sup> avril et au conseil municipal le 27 avril ; apparemment, le mandatement était prévu vers le 11 juin pour un versement au club le 23 juin, mais nous le votons aujourd'hui. Nous sommes sur des délais énormes, en attribuant les subventions en décembre 2010 pour l'activité de 2009-2010. C'est en tout cas ce qui a été dit dans le bilan de l'OMS : c'est pourquoi je ne comprends pas bien.

Cela dit, nous sommes tout à fait favorables au soutien apporté aux familles ; c'est par rapport à la gestion que nous ne comprenons pas bien.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je pense que Farid OUKAID aura des éléments de réponse à cette question, et j'en apporterai éventuellement un supplémentaire s'il n'en fait pas état.

**Farid OUKAID, adjoint au maire**

Votre question appelle deux réponses.

- La première est qu'en effet, les délais sont plus longs qu'auparavant parce que jusqu'à aujourd'hui, c'est la Ville qui versait la subvention aux clubs, et plus l'OMS. Il s'écoule donc plus de temps du fait de délais administratifs incompressibles. Mais il faut rappeler que ce qui se passait avant était illégal : une association n'a pas le droit de verser de subventions à une autre association. Nous avons remis ce dossier dans la légalité, mais nous n'échappons pas aux délais incompressibles imposés à l'administration.

- La deuxième est que cette enveloppe a été renforcée, que ses modalités ont été modifiées. Aujourd'hui, les familles attendent plus. Une famille qui est au QF 1 n'a plus de plafond à 50 € : sur une licence qui coûte 100 €, nous versons 70 € aux familles. L'attente est donc compensée par le montant versé.

J'ai rencontré l'OMS voici trois ou quatre semaines ; nous en avons longuement discuté. Il existe une exception à la loi, qui prévoit que la Ville peut, par le biais d'une convention avec une association, en l'occurrence l'OMS, autoriser cette dernière à verser des subventions à une autre association ; mais cela nous imposerait de modifier la convention avec l'OMS. Je suis prêt à en discuter et à vous présenter ce nouveau dispositif qui permettrait aux familles de recevoir leur subvention plus vite.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Ce ne sont pas les familles qui reçoivent la subvention, c'est bien le club ?

**Farid OUKAID, adjoint au maire**

Oui.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Le problème est que le club a un délai de quatorze mois. Mais c'était mon seul souci ; nous sommes très favorables au raccourcissement.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je pense qu'il faut s'en tenir à la subvention par la Ville. Il est vrai que par la convention, nous pouvons déroger à la loi, mais je n'aime guère cela. Je pense que nous pouvons faire deux choses : d'abord, accélérer les circuits de décision ; ensuite, éventuellement, accélérer les circuits de versement aux clubs. Ce qui est important, c'est la décision prise, qui permet au club d'appliquer une cotisation plus faible. Celui-ci doit donc attendre un peu plus pour être remboursé, mais vu le montant des subventions que nous versons, y compris en avance pour certains clubs, cette aide-là ne risque pas de leur poser dans l'année de gros problèmes de trésorerie. En revanche, nous pouvons peut-être accélérer les choses au niveau de la décision par rapport à la famille, par rapport à l'enfant ou aux enfants qui seront aidés.

Mais il vaut mieux essayer d'améliorer le système actuel que de revenir à un système ancien qui était très limite sur le plan du droit.

Je mets cette délibération aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

## **VIII – DIXIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2010 – AIDE A L'EMPLOI SPORTIF – 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> TRIMESTRES 2010**

### **Farid OUKAID, adjoint au maire**

La délibération concerne aussi le deuxième trimestre. Notez que pour le quatrième trimestre, l'aide est calculée selon une estimation, puisque le trimestre n'étant pas terminé, nous ne disposons pas des relevés de compte. Les corrections en plus ou en moins seront apportées sur le versement de la subvention du premier trimestre 2011.

Notez également l'augmentation significative de cette enveloppe, passée de 44 000 € à 48 000 €. La différence s'explique par les crédits que nous avons pu augmenter en raison de la baisse de niveau du HBCV, auxquels s'ajoutent 2 000 € de reliquat de l'enveloppe « Bourses aux jeunes » non utilisés. Nous atteignons ainsi un total pour 2010 d'environ 50 000 €. Cette délibération porte sur un montant de 24 476 €.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Oui, Monsieur HILAIRE.

### **Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Comment pouvons-nous avoir des avances et des subventions pour un montant total de 1 141 135 € alors que le crédit est indiqué à 1 111 800 € ? Cela fait plus de dépenses que de recettes. J'ai peut-être une solution : si nous revenons sur les pages précédentes en étant attentifs, je pense que vous avez oublié les 100 000 € du budget supplémentaire qui y sont indiqués. Mais il faudrait essayer de ne pas les oublier, sinon nous avons plus de dépenses que de recettes.

### **Gérard CAUDRON, maire**

A cette remarque près, avez-vous des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Gérard CAUDRON, maire**

Michèle WERREBROUCK va présenter la délibération sur les tarifs 2011, et nous avons un amendement déposé par le groupe Alternatives. Le règlement intérieur prévoit que nous présentions l'amendement, que nous le soumettions au vote, puis que nous soumettions au vote la délibération.

## IX – TARIFS 2011

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

S'il fallait caractériser la ville de Villeneuve d'Ascq, nous le ferions par sa politique familiale, dans la mesure où notre commune, depuis toujours, offre des services exceptionnels en nombre et en qualité. Il faut savoir qu'un pourcentage très élevé, soit plus de 57 % de la population scolaire, fréquente la restauration scolaire ; c'est un taux exceptionnel. Plus de 45 % de la population scolaire fréquente l'accueil périscolaire du matin au soir. Si cette politique ne répondait pas aux besoins de la population, il est évident que nous n'atteindrions pas ces taux de fréquentation.

Par ailleurs, les modalités de cette politique familiale dans le détail favorisent cette fréquentation : les enfants, vous le savez, s'inscrivent au jour le jour pour la restauration et pour le CAL ; ils peuvent choisir au jour le jour leur repas et, chose également exceptionnelle, la restauration scolaire leur permet d'avoir un équilibre alimentaire par le biais des repas, qui sont constitués de cinq plats différents.

Je pense qu'il est important qu'à l'unanimité, nous puissions reconnaître la qualité du travail accompli dans notre ville, dont nous pouvons tous être très fiers, quelle que soit notre appartenance politique. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas essayer de progresser et d'améliorer constamment notre offre familiale : nous le faisons à longueur de journées, de mois avec l'ensemble des élus et avec les services.

En ce qui concerne les tarifs des différentes composantes de la politique familiale, je vais commencer par quelques exemples.

- La restauration scolaire : savez-vous, les familles savent-elles, quel est le prix de revient d'un repas ? Pour 2009 – ce sera sans doute en légère augmentation pour 2010 – il est de 8,67 €. Les familles participent à la prise en charge de ce coût à hauteur de 0,55 € par repas pour le tarif minimum et de 4,56 € pour le tarif maximum, soit un solde à la charge de la Ville de 8,12 € dans le premier cas.

- Les CAL : le prix de revient de l'accueil d'un enfant est de 17,23 € ; les familles contribuent à hauteur de 0,39 € pour le plancher et de 4,38 € pour le maximum, suivant les tranches.

- Nous pouvons fournir les prix de revient pour tous les tarifs, mais je prends un dernier exemple : pour les centre de loisirs du mercredi, le prix de revient est de 29,11 € ; la contribution des familles va de 0,88 € à 6,50 €. Par rapport au prix minimum, il reste donc un différentiel de 28,23 €.

J'ai commencé ma présentation en soulignant la qualité de cette politique et des services que nous proposons. Je souligne aussi l'effort remarquable de l'ensemble de la Ville pour faire en sorte qu'un maximum de familles et d'enfants puissent fréquenter nos différents services.

Je pourrais ajouter à cela que la politique familiale ne repose pas que sur les services que la Ville elle-même propose : celle-ci agit aussi par le biais des subventions aux associations, à l'école de musique, à l'école de danse, aux clubs sportifs, etc. Ces éléments constitutifs de notre politique familiale font aussi de notre ville une ville remarquable. Autrement dit, la politique tarifaire que nous pratiquons jusqu'à présent favorise la fréquentation de nos services, et pour ceux que j'ai pris en exemple, cette fréquentation est en progression constante.

Par conséquent, sauf à tomber dans le populisme, dans la démagogie ou dans la communication facile des périodes électorales – et je ne soupçonne personne de tomber dans ce piège – il n'est pas sérieux d'annoncer, comme le disait un reporter dans un journal local à propos de l'amendement proposé, « *Demain, on rase gratis* ». Ce n'est pas notre façon de faire. Nous nous inscrivons dans la responsabilité, parce que nous refusons la communication facile.

Après cette introduction, qui est peut-être un peu longue mais que j'ai considérée comme nécessaire, je vous invite donc à revoir notre politique tarifaire. Vous avez des documents. La proposition que nous formulons est issue de plusieurs réunions de travail réunissant les services animés par Monsieur CATTEAU et l'ensemble des élus concernés. Ce n'est pas à l'occasion d'un amendement qu'il faut se préoccuper de la situation économique et du contexte dans lequel les familles vivent aujourd'hui, qui se dégrade et va se dégrader dans les prochains mois, voire les prochaines années : c'est pour nous une préoccupation constante.

L'option que nous retenons pour cette année, pour ce qui concerne les tarifs à coefficient, est de ne pas augmenter les cinq premières tranches ; nous avons choisi ces cinq tranches parce qu'après le travail d'analyse de la typologie des familles qui fréquentent la restauration, mais aussi les CAL et autres services, il s'avère que 45 à 50 % des familles correspondent à ces tranches ; nous appliquons une augmentation de 1,40 % sur les autres tranches.

Nous n'augmentons pas les tarifs réduits des piscines, qui sont accordés à un très grand nombre de Villeneuvois, mais nous proposons une augmentation des autres tarifs de 2,80 %.

J'ajoute qu'en même temps que nous proposons ces augmentations modulées, nous augmentons dans les mêmes proportions les tranches de rémunération dans lesquelles les familles sont amenées à être positionnées. Une augmentation du SMIC nous a été annoncée hier soir, mais pour une famille dont la rémunération n'augmente pas, cela veut dire, concrètement, qu'une famille qui était dans la catégorie 5 une année peut être dans la catégorie 4 malgré l'augmentation que nous proposons d'appliquer.

Sur tous les autres tarifs, qui ne reposent pas sur un coefficient, nous proposons une augmentation de 6 %.

La recette prévisionnelle provenant de ces augmentations modulées s'élèverait à 41 960 €. Cette somme, par rapport aux recettes prévisionnelles du BP 2010, qui étaient de 3 235 150 €, représente une augmentation moyenne de 1,29 %. Si je ne prends que les tarifs à quotient familial, la recette prévisionnelle s'élèverait à 23 920 € ; le pourcentage d'augmentation par rapport aux recettes prévisionnelles du BP 2010 serait alors de 1 %. Avec les tarifs de restauration, je l'évoquerai tout à l'heure, nous arrivons à un taux encore inférieur.

Tel est le schéma général de cette délibération : une augmentation modulée qui tient compte de l'obligation de bonne gestion – et je ne vois pas qui peut dire que nous pouvons dépenser sans nous soucier des recettes ; il faut tenir compte dans l'élaboration des tarifs d'un minimum de dépenses : le prix de l'électricité a augmenté de 6 % en moins d'un an ; je pourrais donner des chiffres précis sur l'augmentation des fluides, tels que l'eau ; pour le chauffage, le kWh a augmenté de 33 % en 2010. Je répète que je ne soupçonne personne de tomber dans ce piège, qui est un manque de respect par rapport aux électeurs : nous faisons face à nos obligations

avec notre sens des responsabilités. Nous proposons certes une légère augmentation, et nous assumons totalement ce choix.

Nous allons maintenant aborder les tarifs dans le détail. J'imagine que vous avez tous parcouru le livret blanc qui comporte les tarifs 2011. Les premiers sont des tarifs sans quotient familial, qui supportent donc une augmentation de 6 %, et nous verrons dans le détail à quoi correspond ce chiffre. Il peut paraître énorme en pourcentage, mais en valeur absolue, même si cela peut toujours être considéré comme trop élevé, c'est relativement raisonnable.

## **IX A – Révision des droits d'occupation du domaine public applicables aux activités à caractère commercial et artisanal, hors marchés et fêtes foraines, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Vous trouverez le détail avec les augmentations proposées. Je prends la première ligne : véhicule équipé (...), tarif 2010, 12,88 € ; proposition de tarif 2011, 13,65 €.

Si vous voulez, nous allons passer tout le livre en revue. Je ne sais pas comment vous voulez procéder, Monsieur le Maire. Préférez-vous un vote délibération par délibération ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Je propose que tu présentes tout synthétiquement. De toute façon, tout le monde l'a lu dans le détail. Ensuite, l'amendement sera présenté. Nous voterons sur l'amendement, puis sur le texte, amendé ou non.

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Merci Monsieur le Maire.

## **IX B – Actualisation des tarifs funéraires pour l'année 2011**

## **IX C – Actualisation des tarifs de piscines pour 2011**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Il s'agit là d'un tarif à quotient. Vous vous souvenez que nous avons décidé de ne pas proposer d'augmentation pour les tarifs réduits, mais une augmentation de 2,8 % pour les autres tarifs.

## **IX D - Actualisation des tarifs de location du plancher de danse, des studios de répétition musicale de La Carrière et de répétition/enregistrement de la ferme d'En-Haut pour 2011**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Vous trouverez le détail.

## **IX E - Actualisation des tarifs d'entrée aux manifestations culturelles organisées directement par la Ville à la ferme d'En-Haut en 2011**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Vous avez un tarif plein, des tarifs réduits, mais aussi des tarifs pour les détenteurs de carte crédit-loisirs.

## **IX F - Actualisation des tarifs 2011 de location de la salle d'exposition Gilbert-Sailly à la maison communale de la ferme Dupire**

## **IX G - Actualisation des tarifs de la médiathèque municipale Till-l'Espiegle pour 2011**

## **IX H - Actualisation des tarifs d'accueil de loisirs à thème culturels et sportifs durant les vacances scolaires**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

C'est à nouveau un tarif à quotient, avec les augmentations modulées.

## **IX I - Actualisation des tarifs des centres d'accueil et de loisirs**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Je vais prendre l'exemple des tarifs de CAL, qui seront applicables à compter du 7 mars 2011 : pour la tranche 1, le tarif 2010 était de 0,39 €, il reste à ce prix ; le même

principe s'applique jusqu'à la tranche 5 ; à partir de la tranche 6, le tarif est de 1,39 € au lieu de 1,37 €, soit 2 cts de différence. Vous avez également le détail pour les non Villeneuvois.

## **IX J - Actualisation des tarifs d'accueil et de loisirs du mercredi**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Le tableau figure en page 22. Les tarifs ne changent pas jusqu'à la tranche 5 ; le coût reste de 0,19 € pour la tranche 1, et passe à 1,86 € pour la tranche 6. Les autres supportent une augmentation de 1,4 %.

## **IX K - Actualisation des tarifs d'accueil de loisirs de quartier durant les vacances scolaires**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

De la même façon, vous avez des tarifs journaliers et des tarifs à la semaine, suivant la volonté des familles : nous ne changeons pas pour les cinq premières tranches, et nous appliquons 1,4 % sur les suivantes.

## **IX L - Actualisation des tarifs des centres d'accueil et de loisirs (jeunesse)**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Nous appliquons la même règle.

## **IX L - Actualisation des tarifs des centres municipaux d'initiation sportive**

## **IX N – Actualisation des tarifs de location des installations sportives pour 2011**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Vous avez tout le détail, avec là aussi une augmentation de 6 %. Selon les tarifs, les services ont été amenés à faire des arrondis : je suis sûre que vous ne me direz pas que ce n'est pas 1,40 % ou 1,41 %.

## **IX O – Actualisation des tarifs de location de salles**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Vous avez là aussi un tarif villeneuvois et un tarif pour les extérieurs, avec le prix moyen pour la vaisselle.

## **IX P – Actualisation des tarifs de location des locaux d'Habère-Poche en Haute-Savoie**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Tous les renseignements figurent. Je vais vite, car vous avez tout lu.

## **IX Q – Actualisation de la participation aux frais pour les sorties et activités des secteurs enfance et jeunesse**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Il existe une particularité, avec le ticket PAF. Une modification a été apportée : nous sommes revenus, parce que la CAF l'a accepté, aux modalités d'achat de ces tickets qui existaient en 2010.

## **IX R – Revalorisation des tarifs individuels du parc archéologique Asnapio pour 2011**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Ce parc est de plus en actif, et sa fréquentation augmente.

## **IX S – Actualisation des tarifs des ludothèques pour 2011**

## **IX T – Actualisation des tarifs des ateliers périscolaires sur les arts du cirque**

## **IX U – Actualisation des tarifs de la restauration municipale**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Comme je l'ai dit, nous avons là un taux de fréquentation exceptionnel pour une qualité de prestation qui l'est tout autant, avec un tarif pour les Villeneuvois et un tarif pour les non Villeneuvois.

Je suis à votre disposition.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Je n'apporterai qu'un petit complément à cet exposé clair, complet et synthétique : beaucoup de ces tarifs ne s'appliquent pas. Par exemple, à propos des tarifs de la médiathèque, la plupart des usagers ne paient pas. Les salles de sport ou les salles municipales font l'objet de prêts gratuits, qui permettent à la vie associative et sportive de fonctionner. Il en est de même pour la galerie Gilbert Sailly. Ce sont des tarifs qui s'appliquent dans un nombre de cas très limité.

Je suppose, Madame BARISEAU, que vous voulez présenter votre amendement.

### **Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Oui, merci. Beaucoup de choses sont dites dans l'amendement tel qu'il vous a été présenté. Il nous tient particulièrement à cœur. Nous avons pensé aux familles, aux parents isolés, au quotidien des Villeneuvois. Contrairement à ce dont je suis soupçonnée, il n'est ni populiste ni démagogique ; c'est une proposition responsable, raisonnable même, elle est finalement de cœur et de raison. Elle l'est pour trois raisons.

- La première est qu'elle est conforme à nos prises de position depuis un certain temps sur ces tarifs.

- Ensuite, la baisse proposée de 10 % sur les tarifs de restauration, de CAL, de loisirs du mercredi et de loisirs des quartiers correspond, et est même un peu en-deçà, aux hausses successives constatées depuis de nombreuses années.

- Enfin, je dirai que ce n'est pas un coup politique ou ce que vous me soupçonnez de faire. Il faut savoir que les tarifs villeneuvois sont en moyenne 30 à 50 % plus élevés qu'à Lille, à Roubaix ou à Tourcoing. Donc si nous avions voulu faire un coup politique, nous aurions demandé 50 % de diminution. Cela a d'ailleurs été acté dans certaines municipalités l'an dernier.

Cet amendement est fondé sur notre conviction qu'il est possible de faire plus et mieux pour la politique familiale. Vous allez m'opposer le problème des moyens. J'entends 45 000 € de recettes supplémentaires, sur notre budget de 115 M€ : si vous vouliez faire un effort, vous le pourriez. Nous avons trouvé, au budget supplémentaire de septembre, 400 000 € pour financer l'achat de la ferme Saint-Sauveur – projet que nous avons soutenu – donc si nous le voulons, c'est possible ; nous avons même perdu 80 000 € puisque nous n'avons pas fait valoir notre droit, non pas de préemption, j'ai oublié le terme juridique exact. Se posent le problème du coût et la valeur donnée aux choses : pour nous, les tarifs de restauration, CAL,

loisirs du mercredi et de quartiers sont prioritaires dans le cadre d'une politique familiale juste et équitable. Cet amendement nous tient à cœur. Je demande à chaque conseiller municipal d'en avoir conscience et de voter pour ou contre en son âme et conscience.

**Gérard CAUDRON, maire**

L'UMP finira par me faire pleurer. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de répondre : nous avons déjà anticipé les éléments de réponse. Toutefois, les 40 000 € sont les recettes prévisionnelles liées à l'application des nouveaux tarifs ; la baisse de 10 % représente 200 à 300 000 €. De plus, c'est en fonctionnement. Je sais que vous êtes encore jeune dans le métier, mais ne mélangez pas l'investissement et le fonctionnement : pour des travaux d'investissement, nous empruntons et nous remboursions les emprunts ; pour du fonctionnement, nous équilibrons le budget, les dépenses d'un côté, les recettes de l'autre. Ces dernières incluent les recettes provenant de l'État, dont nous connaissons les perspectives puisqu'elles nous ont été clairement annoncées, et les impôts. Quant aux charges, elles comportent les frais de personnel mais aussi les fluides, le chauffage, l'électricité, qui augmentent beaucoup plus que ce qu'a indiqué Michèle WERREBROUCK ; je lui suggère de regarder, comme je l'ai fait aujourd'hui en payant ma facture, l'évolution de la facture de gaz d'un an sur l'autre pour se rendre compte de ce que cela peut peser sur nos budgets.

Je mets l'amendement aux voix. Oui, Madame LAFORCE ?

**Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)**

Mon groupe souhaite profiter de l'amendement de Madame BARISEAU pour donner une explication de notre vote ; ce sera notre seule intervention sur les tarifs. L'acceptez-vous ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Bien entendu.

**Olfa LAFORCE, conseillère municipale (PS et apparentés)**

L'amendement déposé par la droite nous semble bien démagogique, vu les réalités de gestion et les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre ville, dont je veux rappeler qu'elles seront encore plus vives cette année avec le gel des dotations décidé par le gouvernement. Je rappelle à ma collègue de droite que les services municipaux sont financés par les impôts perçus par la Ville, les subventions et dotations de fonctionnement, mais aussi, et c'est important, par la participation des bénéficiaires des services publics. Elaborer un tarif municipal revient donc à trouver l'équilibre entre le prix payé par les usagers et le coût pour la collectivité d'un service en prenant en compte la nécessaire solidarité envers les plus démunis. Toucher à cet équilibre revient à augmenter les impôts.

Vous n'êtes pas sans savoir, Madame BARISEAU, que régulièrement, les coûts des matières premières, des prestations, et les frais de personnel nécessaires à la fourniture du service public évoluent. Les tarifs municipaux doivent donc

régulièrement répercuter ces évolutions, et une ville comme la nôtre ne doit en aucun cas réduire la qualité du service rendu à nos concitoyens. Pour ma part, je pense qu'il serait possible, Madame BARISEAU, de baisser de 10 % les tarifs, non pas en mélangeant investissement et fonctionnement comme vous l'avez fait, mais en supprimant par exemple le bio, en choisissant des repas fabriqués de manière plus industrielle pour nos enfants. Nous pourrions baisser le tarif des CAL, des loisirs du mercredi, des loisirs de quartier, mais en baissant le nombre d'encadrants, d'animateurs, et surtout en ne portant plus de projet pédagogique, bref, en diminuant la qualité qui a toujours été la plus-value de notre ville. Pensez-vous vraiment que c'est ce que souhaitent les Villeneuvois ?

L'amendement de l'UMP a de quoi faire sourire au regard des tarifs pratiqués dans les communes de droite. Il serait bon qu'au sein de la fédération du Nord de l'UMP, Madame BARISEAU porte le flambeau de la baisse des tarifs chez ses amis en situation de gestion municipale. Ainsi, à Marcq, les Marcquois qui ont les plus bas revenus paient 2,05 € le repas ; à Douai, il coûte 1,54 € ; à Villeneuve d'Ascq, il coûte 0,55 €, c'est le tarif le plus bas du département à part Lille ; un Villeneuvois qui gagne un peu plus que le SMIC paie 0,66 € ; à Marcq, le prix est de 2,05 € ; en revanche, une famille aisée paie 4,62 € le repas à Villeneuve d'Ascq, 3,80 € à Douai, et 3,40 € à Marcq. Sans état d'âme, mon groupe juge plus juste que des médecins ou des cadres supérieurs paient 4,62 € et que des bénéficiaires du RSA, des salariés pauvres ou au SMIC paient entre 0,5 et 0,6 € la restauration scolaire de leurs enfants.

De même, pour baisser de 10 % les tarifs, il faudrait augmenter les impôts. Si c'est ce que propose l'UMP locale, il serait injuste de faire payer par tous les Villeneuvois les services que tous ne consomment pas.

En revanche, pour revenir aux délibérations, que Madame WERREBROUCK a bien expliquées, je serais plus favorable à ce que nous examinions de plus près le nombre des tranches et notre méthode d'application de quotients afin de nous assurer qu'elle n'entraînera pas des effets pervers de seuil. Une faible augmentation de salaire qui provoquerait un saut de tranche impliquant une forte augmentation de tarif ne correspond sans doute pas à la volonté municipale. Seules les statistiques de fréquentation pourront nous le dire. Je serais favorable à ce que dans les mois à venir, nous les regardions de plus près.

Pour terminer sur les hausses proposées, je dirai avec beaucoup de respect à ma collègue de droite, qui a pour ambition de gérer la ville et qui ne s'en cache pas, que la gestion municipale ne repose ni sur des effets de manche ni sur des coups de menton.

### **Gérard CAUDRON, maire**

J'aurais eu tort de ne pas vous donner la parole. Michèle WERREBROUCK a des précisions chiffrées à donner. Je veux simplement dire un mot sur les effets de seuil, que je vois passer : quand un effet de seuil se produit, le dossier est réétudié pour le lisser. Il est évident que quelqu'un qui gagne un peu plus et qui fait face à une forte augmentation peut faire une demande, et qu'en fonction du dossier, nous prenons des mesures pour éviter l'aspect mécanique. Mais la difficulté la plus courante au moment des changements de tarification tient à ceux qui ne déposent pas leur dossier et qui se voient appliquer le tarif plein. Mais il se produit peu d'effets de seuil,

et quand il s'en produit, nous réexaminons la situation. Ce n'est pas un couperet automatique.

Michèle.

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Madame LAFORCE, merci pour votre intervention, qui s'inscrit dans la conception qu'a l'équipe d'EPVA de faire de la politique autrement et d'aborder les problèmes techniques d'une façon paisible et constructive, et d'aboutir à des propositions qui vont dans un sens favorable pour la population.

Je ne sais pas si vous avez une antenne particulière, mais à propos des tranches, nous avons mené un travail avec Monsieur CATTEAU. Je vais en parler très rapidement puisque cela fait l'objet d'une délibération qui va être présentée en janvier. Nous avons constaté que globalement, les familles qui fréquentent les services correspondent exactement au profil, à la typologie des familles recensées par la CAF. Mais deux catégories de tarifs présentent un écart : le descriptif de la CAF comporte plus de familles que celles qui fréquentent lesdits services. J'anticipe, mais cela répond à votre préoccupation : nous allons donc proposer, pour la plupart des tarifs à quotient, de modifier deux tranches, celle entre la 3 et la 4, que nous appelons pour l'instant la 3 bis ; et celle entre la 5 et la 6 ; de manière à rectifier, non plus au cas par cas, mais d'une manière généralisée à un certain nombre de services à la population. Ainsi, nous éviterons cet écart important : 1 € de revenu supplémentaire fait parfois payer beaucoup plus cher. Nous avons deviné la préoccupation, parce que les services sont au fait des aspirations de la population. Ce travail a été présenté hier soir en commission finances, qui a donné un avis favorable.

En ce qui concerne l'amendement, j'ai d'abord estimé qu'il était inutile de répondre, car nous ne pouvons pas sans arrêt répondre à de petites interrogations très techniques. Mais les éléments donnés dans cet amendement ne sont pas justes, je tiens à y répondre, ne serait-ce que dans une démarche positive, parce que vous ne pouvez pas d'un côté revendiquer d'élever le débat, de laisser de côté les dogmes, réclamer une coopération constructive, et en même temps envoyer sans arrêt des peaux de banane sous les pieds de l'équipe de la majorité. En ce qui nous concerne, nous nous positionnons clairement dans une démarche positive et constructive, et c'est dans cet esprit que je souhaite faire remarquer plusieurs points.

- Le premier est que la participation aux commissions permet d'éviter des erreurs, qui sont humaines mais qu'il ne faut pas trop multiplier, en tout cas qu'il ne faut pas utiliser pour mal informer, même involontairement, la population. Les incidences sur la santé et l'équilibre alimentaire des enfants qui pourraient être amenés à moins fréquenter la cantine : je veux bien que vous écriviez cela partout, mais en réalité, la fréquentation de la restauration scolaire progresse très régulièrement. Il ne faut donc pas utiliser n'importe quel argument.

- Vous avez dit, lors d'un dernier conseil municipal, « Laissons tomber les dogmes ». Or vous commencez votre amendement par : « Notre groupe demande un gel de certains tarifs » et vous le posez comme préalable : c'est pour moi un dogme, et vous faites donc preuve d'une forme d'incohérence.

- Par ailleurs, il faut ne pas avoir un système de protestation sélective. Se rappeler

soudain et évoquer le contexte économique pour une augmentation de 0,02 cts sur un tarif, mais ne pas protester dans le même document sur les augmentations de l'électricité, du chauffage, etc., me pose problème, pas seulement intellectuellement, mais par rapport à la population.

- Si vous deviez ne pas être dans le camp des « y'a qu'à » mais faire ce que vous dites et ce que vous réclamez, quand vous présentez les supposées hausses moyennes des tarifs de restauration comme étant de 5,7 % entre 2007 et 2008 ; de 2,6 % entre 2008 et 2009 ; de 1,26 % entre 2009 et 2010 ; et de 1,4 % entre 2010 et 2011 – ce qui est faux – vous pourriez constater dans un premier temps que l'équipe municipale vise à limiter au maximum lesdites augmentations. Passer de 5,7 % en 2007-2008 à un taux qui est en réalité de 0,8 % représente un facteur de progrès qui aurait dû être signalé, je le répète, si vous ne vous contentez pas d'être dans le camp des « y'a qu'à ».

Voilà l'essentiel de ce que je voulais dire...

### **Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

*Interruption hors micro à propos de « hausse des tarifs scolaires » ; inaudible.*

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Je n'ai pas fini ma phrase, Madame BARISEAU, vous allez me laisser terminer. Cette réponse est faite dans un esprit positif et constructif car je pense qu'il ne convient ni aux citoyens, ni aux élus, ni au public de ce conseil d'assister sans arrêt à des formes d'agression totalement inutiles et qui ne font pas avancer le problème.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Je mets donc aux voix l'amendement. Qui vote pour le manifeste en levant la main. Trois voix. Qui vote contre ? Il est donc rejeté.

Je mets aux voix l'ensemble des tarifs proposés. Qui vote contre ? Trois voix. Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

*L'amendement est rejeté à la majorité ; 3 pour (groupe Alternatives)*

*Les tarifs sont adoptés à la majorité moins 3 voix (groupe Alternatives)*

## **X – ORGANISMES BENEFICIAIRES D'AVANCES DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2011**

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Comme vous le savez, la Ville, conformément à la réglementation nationale, vote le budget en mars et la même réglementation nationale prévoit des dispositifs qui permettent notamment aux bénéficiaires de subventions de commencer l'année civile avec un début de budget, et cela se traduit chaque année par le vote d'avances pour

certaines associations, notamment celles qui emploient des salariés. Sur la page 43 figurent les organismes bénéficiaires d'avances et les sommes que nous proposons de leur verser dès le 1<sup>er</sup> janvier afin qu'elles ne soient pas en difficulté.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XI – OUVERTURE DE CREDITS – CONTRATS LONG TERME RENOUEVABLES**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Comme nous l'avons déjà expliqué, c'est une option de tirage sur une ligne de trésorerie. Ce crédit long terme renouvelable a aussi un intérêt dans la mesure où nous pouvons disposer de montants presque à la demande, avec des taux très favorables qui nous permettent de verser des taux d'intérêt nettement inférieurs à ceux que nous devrions payer si nous avions un emprunt classique.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XII - OUVERTURE DE CREDITS – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – Application des dispositions de l'article 69 de la loi 96-314 du 12 avril 1996 relative à la procédure budgétaire applicable aux collectivités locales**

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Cette délibération s'inscrit dans la même logique puisque l'année commence au 1<sup>er</sup> janvier, et si le vote du budget est décalé, ce n'est pas pour autant que la Ville arrête de fonctionner et que les services arrêtent de travailler. L'essentiel est l'adéquation entre l'année civile et l'année budgétaire. Pour permettre aux services d'envisager des dépenses d'investissement dès ce début d'année civile, il nous faut affecter des sommes sur les comptes 20, 21, 23, que vous trouvez page 47.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

### **XIII – MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT AU PACT METROPOLE NORD**

**Chantal FLINOIS, adjointe au maire**

Cette délibération a deux objectifs, le premier étant d'optimiser l'occupation des logements du patrimoine de la ville. En effet, des logements de fonction anciennement occupés par des instituteurs se libèrent. Une des orientations est de les consacrer à des logements dits relais, pour des personnes qui, pour diverses raisons – par exemple une séparation brutale – ont besoin d'un point de chute, le temps de se retourner et d'acquérir un autre logement, dans le parc social ou non. Aujourd'hui, dix logements sont opérationnels et occupés.

Une autre orientation est de destiner ce patrimoine à une occupation plus sociale envers des personnes en difficulté, dont le logement est un maillon de l'insertion et qui ont besoin d'un accompagnement.

Cela nous amène au deuxième objectif, qui est de développer l'accompagnement social par le logement, porté par une association, et reposant sur le dispositif de l'allocation pleine gestion. L'allocation pleine gestion signifie que l'association est l'intermédiaire entre le propriétaire, le bailleur et la famille. Ce principe est la continuité d'un parcours d'insertion. Une famille expulsée pour dettes de loyer se retrouve à la rue, et peut être hébergée chez des proches – famille, connaissances – mais pour un temps précaire. Elle entre ensuite dans le dispositif logement d'urgence et d'insertion, qui est également un moyen existant à Villeneuve d'Ascq. Pour information, il existe aujourd'hui vingt-six logements d'urgence et d'insertion occupés, avec une liste d'attente de cinquante-trois ménages. Ce dispositif est porté par le CCAS, l'association Louise Michel, Résidence Plus, et le PACT Métropole Nord. Cela permet à la famille prise en charge de se poser et d'honorer sa dette de loyer, parce que le loyer lié à ce dispositif n'est que de 70 € maximum.

La famille sort ensuite de ce dispositif, mais ne peut intégrer en autonomie un logement dans le parc social. Elle est donc accompagnée par une association dans un dispositif pleine gestion.

Dans notre délibération, l'association en question, qui est déjà notre partenaire, est le PACT Métropole Nord. Il vous est demandé d'accepter de lui donner mandat pour gérer ce logement de type 3 mis à leur disposition, situé 8, rue des Victoires. Cela nous créera un quatrième logement en pleine gestion.

Je voudrais profiter de cette délibération pour saluer le travail effectué et le service rendu à ces personnes par l'ensemble du service Logement Habitat et le service Action sociale du CCAS, qui tentent ainsi d'améliorer le quotidien de cette population la plus fragilisée, en proie à l'exclusion.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? J'ai deux remarques qui tiennent à mes responsabilités communautaires.

Pour pouvoir produire du logement très social, il faut remplir deux conditions. La première est de financer des logements très sociaux, et la délibération prise en décembre 2008 d'intégrer dans chaque opération de plus de dix-sept logements 30 % de logements sociaux type PLUS dont 20 % de logements très sociaux type PLAI permet d'augmenter soit en diffus, soit en collectif, soit en équipements, le nombre de logements très sociaux pour répondre à une ou des catégories de population que la situation actuelle fait augmenter. Je voulais insister sur ce point car sans ce dispositif, nous aurions dans les communes de très graves difficultés. J'ajoute, sans faire de politique politicienne, que le désengagement financier de l'État en matière de logement, qui se traduit par une baisse des crédits à la communauté urbaine de 15 M€ l'année dernière à 11 M€ cette année et à 9 M€ annoncés l'année prochaine, ne va pas nous faciliter la tâche.

L'autre information que je voulais donner, qui est passée un peu inaperçue alors que notre ville est très concernée, se rapporte à l'autre bout de la chaîne : c'est le problème des surloyers. Vous savez que quand vous dépassez légèrement le plafond d'un loyer HLM, vous avez un surloyer à payer. Or le gouvernement a pris deux dispositions qui vont dans le même sens : baisser le plafond HLM, donc ouvrir les surloyers à plus de gens ; et augmenter le taux de ces surloyers. Cela pouvait se traduire dans certains cas, y compris dans nos quartiers, Pont de Bois, Hôtel de Ville, Triolo, Résidence, par des hausses de loyer mensuelles de 100, voire 200 ou même 300 €. Nous avons fait voter, j'ai fait voter, à l'unanimité du conseil de communauté – c'est des rares grosses délibérations votées à l'unanimité lors du dernier conseil – un nouveau dispositif permettant d'étendre l'exonération des surloyers, qui dans la loi était prévue automatiquement dans les zones urbaines sensibles – les ZUS – à des zones qui ne sont pas ZUS mais qui présentent les mêmes caractéristiques. A Villeneuve d'Ascq, nous n'avons aucune ZUS, mais nous avons dans nos quartiers sociaux des caractéristiques du même ordre. J'ai ainsi réussi, en tant que maire, à convaincre le vice-président de la communauté urbaine qui, lui-même, a réussi à convaincre le préfet, d'élargir cette possibilité à Villeneuve d'Ascq, pour certains de ses quartiers, à destination de personnes qui, au nom de la mixité, veulent rester, et qui auraient pu en être chassées par des augmentations de loyer trop importantes.

Je voulais donner cette information qui est passée un peu inaperçue alors que Villeneuve d'Ascq est très concernée : tout l'Hôtel de Ville, tout le Pont de Bois, une bonne partie du Triolo, de la Résidence, une partie du Château, de la Cousinerie, du boulevard Albert-I<sup>er</sup>. Nous l'avons fait de concert avec l'ensemble des bailleurs de la ville, parce qu'ils connaissent le degré de richesse de la population.

Je mets aux voix la délibération. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

**Gérard CAUDRON, maire**

André LAURENT va présenter les points suivants : délégation de service public, concession de service public de chauffage urbain du quartier du Pont de Bois, présentation du rapport d'activité. Tu auras ensuite les concessions pour le service public de distribution publique d'électricité et de gaz sur le territoire de la commune ; ensuite, le rapport d'activité annuelle du syndicat mixte de l'espace naturel métropolitain. C'est ta soirée.

**André LAURENT, adjoint au maire**

Que de patience il va vous falloir.

**Gérard CAUDRON, maire**

Essaie d'être synthétique.

**André LAURENT, adjoint au maire**

Comme d'habitude.

## **XIV - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE CHAUFFAGE URBAIN DU QUARTIER DU PONT DE BOIS - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE PORTANT SUR L'ANNEE 2009**

**André LAURENT, adjoint au maire**

Je commence par Villae. Ce rapport concerne essentiellement le Pont de Bois. Nous aimerions étendre ce service, mais c'est très difficile à cause de la voie ferrée qui nous empêche de nous étendre vers l'Hôtel de Ville.

En 2009, Monsieur le Maire a inauguré cette chaufferie en compagnie de Bernard LECOMTE, directeur général adjoint de Dalkia France. C'est une très belle installation, ce fut une belle cérémonie. Cette installation fonctionne correctement.

- En ce qui concerne les **quantités de chaleur fournies** à nos clients, vous voyez que le prévisionnel était de 37 850 MWh et le réalisé, de 35 502 MWh. Mais si nous ajoutons la chaleur produite cet été et revendue à RESONOR, nous arrivons à un réalisé, quasiment identique au prévisionnel, de 37 856 MWh : il est très difficile d'être aussi parfait que cela. La production est bien sûr en hausse par rapport à 2008, puisque 2009 a été une année complète.

- Au niveau des **émissions de CO<sub>2</sub>**, la baisse se poursuit, parce que RESONOR améliore ses installations. Nous constatons une hausse de notre production de CO<sub>2</sub> due à l'utilisation des brûleurs fioul. Nous avons deux chaudières fioul qui peuvent compenser totalement RESONOR pour pallier tout problème sur le réseau, et nous avons dû faire des essais obligatoires ; de plus, nous avons subi des températures

très froides, comme chacun l'a constaté ; nous avons donc produit 443 tonnes de CO<sub>2</sub> à cause de ces chaudières fioul, contre 75 tonnes l'an passé. Mais les émissions de CO<sub>2</sub> sont globalement en baisse, ce qui est une bonne chose. Nous sommes bien ici dans le cadre du Grenelle, du respect de nos engagements.

- Concernant les **comptes**, un problème apparaît entre le prévisionnel et le réel. Nous avons dépensé beaucoup plus que prévu en raison d'exigences imposées par la DREAL – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – pour une meilleure qualité de filtration des fumées. C'est donc une contrainte, mais finalement un bien pour nous puisque cela dégage beaucoup moins de polluants dans l'air. Ces investissements supplémentaires ont bien sûr pesé lourd dans les comptes de Villae.

- Au niveau des **tarifications aux abonnés**, qui je vous le rappelle ne sont pas les clients finaux, les citoyens, mais les bailleurs sociaux et la municipalité, nous constatons que si nous étions restés à l'ancienne tarification, par rapport à une base 100 en 2004, nous serions arrivés à 150, soit 50 % d'augmentation. Or avec le nouveau principe de cette chaufferie, nous avons quasiment maintenu un montant identique à celui de 2004. C'est un bien pour l'abonné donc pour le client final qui est le citoyen villeneuvois. Nous espérons donc que nous arriverons à bâtir, sur Lille, d'autres chaufferies biomasse pour essayer d'arriver à 50 % de chaleur dite renouvelable, biomasse entre autres, qui permettra d'avoir une TVA réduite à 5,5 %, aussi bien sur les abonnements que sur la consommation.

- En ce qui concerne la **répartition de la fourniture de chaleur**, l'université est un gros client, suivie des bailleurs. Il est prévu – et cela a enfin été signé – de raccorder le chauffage du lycée Queneau au réseau urbain ; cela n'a pas été sans mal, mais il ne reste qu'à réaliser les travaux. Ce sera sans doute pour 2011. Cela permettra également de raccorder le groupe scolaire Claude Bernard, la maison de quartier Jacques Brel, et des petits bâtiments comme la crèche.

Nous espérons que le nouveau collège, qui remplacera le collège Blum, reprendra également un raccordement pour rester raccordé au réseau urbain.

- Je termine avec un **point sur 2010** : nous continuons à faire visiter cette belle installation. Ceux qui ne l'ont pas encore visitée peuvent le faire. C'est très propre, et très intéressant. Une réflexion est par ailleurs menée sur l'approvisionnement en bois. Jusqu'à présent, elle fonctionnait essentiellement avec du bois déchiqueté de récupération, en général des palettes, et nous passerons sans doute à plus de plaquettes forestières, c'est-à-dire du bois d'élagage de forêts qui permettra d'avoir une qualité plus constante donc un meilleur rendement.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Nous pouvons organiser une visite. Je vous signale aussi, sans provocation à l'égard de qui que ce soit, que nous pouvons aussi organiser une visite du Grand Stade. Le conseil de Lezennes l'a fait. Si certains élus le souhaitent... Oui ?

### **Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Pour l'instant, l'accès est limité au belvédère (...) (*hors micro*)

**Gérard CAUDRON, maire**

De toute façon, vous ne monterez pas sur les poutres.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Non. Techniquement, la visite du chantier (...) (*hors micro*)

**Gérard CAUDRON, maire**

Oui, je sais qu'en matière de travaux publics vous vous y connaissez ; ne le rappelez pas...

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Ce ne sont pas des travaux publics, c'est du bâtiment.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je ne savais pas que nous allions repartir dans les carrières professionnelles, ce n'était pas l'objet de mon propos. Je disais seulement aux élus et aux conseillers de quartier des secteurs concernés par le stade que des visites étaient possibles. Bien sûr, il n'est pas question de mettre des bottes pour aller se promener n'importe où dans le chantier, mais une explication est donnée. J'ai rencontré des gens qui l'ont fait, ils ont trouvé que c'était bien conçu. Je vous le dis à titre d'information : c'est quand même un des plus gros équipements qui sera jamais construit dans notre métropole.

Avez-vous des questions sur le rapport d'André LAURENT ? Je vous rappelle, comme l'indique la délibération, qu'il ne s'agit pas de voter, mais de prendre acte du rapport annuel du délégataire. Vous êtes d'accord pour prendre acte ? Merci.

## **XV - CONCESSIONS POUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET DE GAZ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE – COMPTES RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE DES CONCESSIONNAIRES POUR L'ANNEE 2009**

**André LAURENT, adjoint au maire**

ERDF, je vous le rappelle, s'occupe du réseau de câbles de distribution, mais ne vend pas d'électricité. Les électrons sont vendus par EDF et par les autres fournisseurs d'électricité.

Le réseau **basse tension**, soit 220 à 240 volts, continue d'évoluer globalement, en souterrain essentiellement, le réseau aérien nu étant en légère baisse.

Le réseau **haute tension abonnés**, avec un niveau de 20 000 volts – ou 20 kV selon la terminologie en usage – est globalement en baisse légère.

Pour les **immobilisations concédées**, les valeurs comptables, brute et nette, sont en légère hausse, de même que les amortissements, les provisions et les valeurs de remplacement. Le prix de l'électricité augmente, nous l'avons dit, mais également les abonnements, et de façon probablement plus marquée. Cela signifie que notre ville a un capital plus important.

Principaux **flux financiers** : il en résulte un retour financier pour la commune, avec une concession, qui n'est pas très élevée, d'environ 7 000 €, et une taxe communale sur l'électricité de presque 925 000 €, soit une belle redevance pour les finances de la Ville. Cela est payé directement sur la facture.

Au niveau des **consommateurs**, le nombre de clients se maintient ; la quantité d'électricité augmente. Cela veut dire que nous consommons davantage, ce qui pourrait faire penser que chacun consomme un peu plus, ne serait-ce que par les équipements électroniques dont nous disposons chez nous, mais probablement aussi parce que certains passent au chauffage électrique, peut-être un peu trop facilement.

Le nombre de clients en HTA est légèrement en baisse. Ils sont peu nombreux : ce sont les bureaux, en grand nombre, les usines. Nous avons peu d'usines ici, mais d'importants immeubles de bureaux. Le total de clients HTA et BT reste quasiment identique, avec une variation de 0,1, mais il est vrai qu'un client HTA n'est pas obligatoirement remplacé par un client BT.

**Clients aux tarifs réglementés** : il s'agit du tarif fixé par la CRE, la Commission de régulation de l'énergie. Leur nombre est en baisse, avec une quantité d'électricité vendue plus importante. Le tarif bleu s'applique aux particuliers, pour une fourniture de 3 à 36 kVA. Le tarif jaune, pour 220 à 240 kVA, est destiné aux petites entreprises, à la commune. Le tarif vert concerne la haute tension, au-delà de 240 kVA, et s'adresse aux gros clients, abonnés HTA. Nous constatons un quasi-maintien du nombre de clients, sauf pour le tarif bleu. Nous verrons au chapitre suivant une hausse des gens qui sont partis sur les tarifs déréglementés ; il est légitime de s'interroger sur le bien-fondé de cette décision.

**Clients aux tarifs déréglementés** : vous voyez que nous sommes passés de mille sept cents à mille neuf cents clients. C'est une forte hausse. Actuellement, il est sans doute plus intéressant de rester aux tarifs réglementés que de passer aux tarifs déréglementés. Pour HTA, ils n'étaient que quatre. Bientôt, nous ne pourrons plus avoir ces informations, parce que nous arriverons au point où ils nous diront que le tarif est confidentiel et nous ne pourrons plus connaître le nombre de clients passés aux déréglementés.

**Qualité de l'électricité** distribuée : globalement, nous sommes en secteur urbain, nous n'avons donc pas les problèmes des communes rurales liés à la baisse de la tension due à la longueur des réseaux. Nous pouvons donc dire qu'à Villeneuve d'Ascq, tout se passe relativement bien. Nous avons certes eu un problème, mais il était d'ordre technique : un transformateur qui lâche, cela peut arriver n'importe quand. En général, cela se produit quand nous en avons besoin, c'est-à-dire l'hiver, mais c'est un problème imprévisible. L'amélioration pourrait venir de la distribution par des boucles, des chemins divers pour réalimenter les différents quartiers.

Nous avons globalement un réseau de qualité.

- Nous abordons **GRDF**, pendant d'ERDF pour le gaz, c'est-à-dire qu'il gère les tuyaux qui apportent le gaz chez nous, mais ne vend pas de gaz.

Le **nombre de clients** est constant, avec quinze mille cent trente-trois en 2008 et quinze mille cent deux en 2009. 540 MWh ont été acheminés à Villeneuve d'Ascq, soit une légère augmentation, pour un montant de 4,3 M€. La plus grande partie des consommations relève du tarif T2, c'est-à-dire ceux qui ont un chauffage au gaz. Le tarif T1 concerne ceux qui n'ont quasiment que de la cuisson, soit presque rien.

Le **patrimoine** : la longueur de réseau est quasiment constante. Une grande partie est en acier ; une bonne partie, en polyéthylène ; et le reste, soit 3 %, en fonte. La fonte ne pose aucun problème : ce n'est pas de la fonte cassante, elle ne peut pas se fissurer. Cela ne signifie pas qu'aucune fuite n'est possible, mais elle ne pourrait pas être due à l'éclatement d'une conduite. Le patrimoine de la concession augmente légèrement, puisqu'il passe de 45 M€ à 47 M€. Je pourrais aussi dire 47 000 k€, mais j'ai jugé plus lisible, Monsieur le Maire, de remettre en millions d'euros.

**Modernisation du réseau** : il ne faut pas oublier la sécurité ; tout ce qui est fait vise à l'améliorer, par le renforcement des ouvrages et, éventuellement, le renouvellement des capacités d'acheminement. Dès que vous sentez une odeur de gaz, il ne faut pas hésiter à appeler GRDF : ils se déplacent très rapidement.

**Qualité et sécurité de la distribution** : le réseau représente 97 kilomètres à surveiller, pas nécessairement à cause d'une panne. C'est une surveillance systématique assurée par des véhicules renifleurs. Nous avons connu les avions renifleurs, mais ceux-là sont de véritables véhicules renifleurs, qui analysent en permanence l'air pour détecter le gaz.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Certains dans l'assemblée ne savent peut-être pas ce qu'étaient les avions renifleurs. Je l'expliquerai après.

### **André LAURENT, adjoint au maire**

Cela remonte à Monsieur GISCARD D'ESTAING. Ils étaient censés être capables de détecter du pétrole.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Oui, des gisements.

### **André LAURENT, adjoint au maire**

Des gisements, bien sûr.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Mais cela, c'était GISCARD.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Et cela fonctionnait.

**André LAURENT, adjoint au maire**

Le nombre d'appels est en baisse par rapport à 2008 et à 2007. Le nombre d'incidents constatés est également en baisse.

**Gérard CAUDRON, maire**

Très bien. Tout le monde a suivi ? Nous allons faire une interrogation écrite sur les avions renifleurs, les diamants de BOKASSA. Je pourrais vous en raconter parce que j'étais au Parlement européen en même temps que lui.

La parole est à Martine BERTHOULOUX.

**Martine BERTHOULOUX, conseillère municipale (non-inscrite)**

J'ai une question concernant le rapport d'ERDF. J'ai noté la constante progression des participations d'EDF au FSL, pour les bénéficiaires du tarif première nécessité. Ces personnes en grande difficulté ont la possibilité d'être aidées ; le CCAS a d'ailleurs signé une convention pour les aider, et une personne s'en occupe en particulier. Qu'en est-il des abonnés au tarif déréglementé ? Ces gens qui partent pour un tarif apparemment attractif peuvent-ils bénéficier aussi d'une aide de la part du CCAS en cas de difficulté ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Il est certain que les aides ne viennent pas de l'entreprise. En ce qui concerne le CCAS, je suppose que quand quelqu'un, quel que soit son producteur d'énergie, a une difficulté, il dépose un dossier, et nous avons nos systèmes d'aides. Mais je ne pense pas qu'il existe des financements extérieurs.

**Chantal FLINOIS, adjointe au maire**

Des financements extérieurs, non. Mais c'est un réel problème. La conseillère en économie sociale et familiale essaie tant bien que mal de joindre ces opérateurs pour établir une convention, mais c'est impossible. Il reste donc l'aide financière, mais c'est très difficile. Ceci dit, avec ERDF, cela ne se passe pas trop mal, mais avec Gaz de France, cela devient tout aussi compliqué, d'abord pour avoir une convention, pour avoir des contacts. Donc le CCAS se débrouille seul.

**Gérard CAUDRON, maire**

Dès que quelqu'un sort du service public pour passer à la loi du marché, il ne faut pas se faire d'illusions.

Pas d'autres questions ou remarques ? Donc nous prenons acte également.

Cependant, je t'ai trouvé un peu optimiste sur l'état des réseaux, en particulier électriques. Tu pourrais avoir écrit la lettre que m'a envoyée le responsable d'ERDF quand j'ai protesté sur les conditions de gestion de la panne. Certes, une panne peut toujours arriver, tout comme la neige, sans qu'il soit besoin pour autant de tenir des conférences de presse. Mais il n'empêche que si la réparation a été faite avec tous les moyens nécessaires, premièrement, nous ne connaissons pas l'état du central avant ; or la panne n'intervient pas de la même manière sur du matériel vieillissant et sur du matériel neuf ; deuxièmement, en ce qui concerne la gestion de l'information, en particulier par rapport à la Ville, ils ont été en-dessous de tout. Cela pose un problème, car si cette semaine, la température redescend à - 5 ou - 6 et qu'un central saute, nous sommes une société devenue tellement imbriquée que sans électricité, le chauffage, même au gaz, s'arrête aussi. Or au bout de quelques heures, la température est descendue en-dessous de 10. Tu évoquais des boucles qui permettraient de suppléer, au moins partiellement ; or en effet, nous avons des secteurs très hermétiques, si bien que même quand c'est réparé, la relance est longue parce qu'il est impossible, pour des raisons de sécurité, de remettre en fonctionnement tout en même temps.

Je leur ai écrit, mais ils m'ont fait une réponse pleine d'autosatisfaction, disant que tout s'était passé le mieux possible : cela me semble léger.

**André LAURENT, adjoint au maire**

Nous pourrions en effet les interroger, et aller au-delà de l'interrogation pour essayer d'améliorer le maillage des différents postes de la ville, mais je voulais dire qu'il n'est pas possible de détecter une usure prématurée d'un transformateur. Il se produit des claquages des bobinages, donc des amorçages, et il est très difficile de le détecter et de le prévenir.

Je voulais aussi dire, en ce qui concerne le réseau basse tension, que quand nous réalisons des travaux de voirie, ERDF n'hésite pas à refaire ses réseaux si nous lui demandons. Ils enfouissent facilement les réseaux, ce que nous apprécions.

**Gérard CAUDRON, maire**

Merci. Nous passons à l'Espace naturel métropolitain, tout aussi brièvement.

## **XVI – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DE L'ESPACE NATUREL METROPOLITAIN – ANNEE 2009**

### **André LAURENT, adjoint au maire**

Je vais essayer. Je vous donne rapidement quelques chiffres.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8,8 M€ ; les recettes d'investissement, à 1,4 M€. La participation de la commune est de 192 000 €.

L'Espace naturel couvre l'ensemble de la Communauté urbaine, mais je vais présenter essentiellement ce qui est fait au niveau de la chaîne des lacs et du val de Marque.

- Pour la chaîne des lacs, une équipe technique est basée au pavillon de chasse : nous y avons des techniciens, des éco-gardes, et le service propreté. Les éco-gardes assurent des animations, de la prévention et des observations de la faune et de la flore. Ce sont leurs trois missions sur les sites qu'ils sillonnent, à pied et à vélo. Il faut entretenir les cheminements. Ceux du parc Urbain vont être en partie rénovés : cela a commencé et nous continuons cette année. Nous le ferons secteur par secteur, pour essayer de tout rénover d'ici à la fin du mandat, en 2014.

Vous saviez qu'il existait une réserve naturelle volontaire autour du lac du Héron : nous souhaitons la faire passer en réserve naturelle régionale ; il nous faut pour cela élaborer un plan de gestion, que nous avons décidé d'étendre à l'ensemble de la chaîne des lacs pour pouvoir gérer de manière plus scientifique les boisements et l'exploitation des espaces, pâtures et autres. C'est en cours, et nous devrions avoir l'agrément de la Région en 2011.

Au parc du Héron, un chêne âgé de vingt ans a été planté dans la forêt des Angès. Nous allons également replanter des arbres au bois Rousseau, tout près de la forêt des Angès, dans le cadre du reboisement du Grand Stade. Mais pour cela, il faut d'abord abattre : cela va commencer sous peu, et une communication sera faite préalablement auprès des conseils de quartier.

- Le musée de Plein air a intégré en 2009 le personnel de l'association Monique Teneur, ce qui se traduit par une reprise en main totale de l'animation et de l'entretien par l'Espace naturel Lille Métropole. Le nombre de visiteurs est passé de douze mille six cents en 2008 à dix huit mille deux cents en 2009, ce qui est énorme, et nous avons dépassé les vingt mille cette année. L'association Monique Teneur est maintenant chargée de trouver les bâtiments et les partenaires qui accepteront de payer le démontage et le remontage des bâtiments. C'est une grosse tâche pour elle.

- Au niveau du val de Marque, nous cherchons en permanence à étendre les chemins de balade le long de la Marque pour réduire la fréquentation de la chaîne des lacs : le parc Urbain reçoit environ six cent mille visiteurs et le lac du Héron, cinq cent cinquante mille ; il faut y ajouter les animations organisées sur ce secteur puisqu'il se passe rarement un dimanche sans une activité, sportive ou autre, ce qui entraîne une surcharge supplémentaire. Cette année, un championnat de France des pêcheurs à la ligne, notamment, a entraîné une certaine sur-fréquentation, qui aurait pu entraîner une sur-fréquentation des véhicules, mais nous n'allons pas en

reparler. Bien que cela ne relève pas de l'Espace naturel, il faut aussi citer la reconstruction de la base de pleine nature à l'ancienne base nautique, dont l'accès donne lieu à des discussions pour essayer d'éviter au maximum la circulation des véhicules sur les chemins autour du lac, qui sont des chemins de promenade trop fréquentés pour laisser y circuler des véhicules en plus ; nous ferons tout pour que les véhicules autres que ceux de service n'y circulent plus.

Nous cherchons donc, je vous le disais, à étendre les chemins de promenade le long de la Marque pour aller jusqu'à Péronne-en-Mélantois en passant par Sainghin et autres : cela se fait doucement. Nous avons en effet des problèmes avec des propriétaires qui ne veulent pas toujours laisser circuler des piétons le long de leur propriété ; nous devons souvent acheter celles-ci, ce qui demande du temps. Mais nous progressons, et il est maintenant possible d'aller quasiment jusqu'à Péronne-en-Mélantois. Reste maintenant à aller du côté d'Hem – nous avançons aussi – puis vers Roubaix : nous en sommes aux discussions et nous allons lancer des réflexions sur le Breucq.

Voilà rapidement évoquée l'activité de l'Espace naturel Lille Métropole, qui est une très belle idée. Nous payons une cotisation de 192 000 €, le coût pour la commune était de 200 000 € en 2002 (avant la création du syndicat mixte ENLM). Il faut aussi compter les investissements réalisés par la communauté urbaine, car les investissements sont communautaires, sur cette chaîne des lacs, qui est une belle réalisation, que nous allons faire en sorte de poursuivre pour l'ensemble des métropolitains, dont les Villeneuvois. Je rappelle que nous parlons de l'Espace naturel Lille Métropole, mais dans les statuts, il s'appelle toujours Espace naturel métropolitain ; comme il est très compliqué de modifier les statuts, nous parlons toujours de l'ENM.

J'ajoute une information concernant l'investissement : ce n'est plus l'ENM, c'est maintenant l'ENVE, Espace naturel voies d'eau.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Nathalie CONSTANT.

### **Nathalie CONSTANT, adjointe au maire**

Nous sommes dans un contexte général de prise en compte d'intérêt pour l'activité agricole et de la nécessité de préserver une agriculture périurbaine. Actuellement, toutes les institutions qui ont à gérer de l'activité agricole cherchent à clarifier des situations qui sont floues, puisque nous ne savons pas vraiment qui cultive quoi, et sur quelles parcelles. A Villeneuve d'Ascq, nous avons mis en place un questionnaire pour lister les exploitants et leurs activités dans cette perspective. LMCU a lancé une opération de recensement initiée par Bernard DELABY qui vise à recenser les exploitants agricoles, notamment à vérifier la conformité entre le numéro des parcelles attribuées en bail et celles qui sont en exploitation, et à recenser les phénomènes de sous-location pour y mettre un terme.

Puisque l'ENM gère également, et en grande partie, de l'activité agricole, je voudrais savoir si une opération similaire est envisagée, car nous avons nombre de situations floues, voire opaques, où nous ne savons pas du tout si ceux qui cultivent sont vraiment ceux qui devraient cultiver.

**André LAURENT, adjoint au maire**

Presque tous les terrains agricoles de la commune sont des terrains communautaires. Les sites gérés par l'Espace naturel Lille Métropole comportent très peu de pâtures et de terrains agricoles exploités, et nous cherchons actuellement à conventionner avec les agriculteurs concernés. Cela ne représente que quelques hectares, et nous savons qui exploite quoi.

**Gérard CAUDRON, maire**

Merci. Sur ce dernier point, il est vrai qu'une réflexion communautaire plus large, plus qu'au niveau de l'ENM, est menée sur l'agriculture citadine. J'en ai parlé lors d'une réunion récente consacrée à la préparation du SCOT métropolitain, même hors communauté urbaine. Il faut toujours rappeler que nous avons, en particulier à Villeneuve d'Ascq, mais pas seulement, des terres agricoles de propriété publique qui sont exploitées à titre précaire, ce qui nous pose des problèmes quand le précaire dure trente ans ; c'est le cas du quartier du Héron. Je ne sais pas s'il revient à l'ENM de s'en occuper, mais l'ENM pourrait relayer notre demande en la matière auprès de la communauté urbaine.

**André LAURENT, adjoint au maire**

Tout à fait. Il existe d'ailleurs une certaine cohérence, puisque Bernard DELABY, chargé de l'Espace naturel Lille Métropole, est, je crois, également chargé de l'agriculture à la Communauté urbaine.

**Gérard CAUDRON, maire**

Très bien. Nous prenons acte.

**XVII – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DU CENTRE NAUTIQUE BABYLONE****Gérard CAUDRON, maire**

Tout le monde est d'accord pour demander des subventions ? Nous n'allons pas faire un discours, sinon je ne vais pas pouvoir répondre aux questions de Madame BARISEAU et de Madame BERTHOULOUX. Il faut que nous ayons le temps.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XVIII – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA RENOVATION DE LA SALLE DE SPORTS CONTRESCARPE**

**Gérard CAUDRON, maire**

C'est la même chose.

**André LAURENT, adjoint au maire**

Une précision : ce n'est pas tout à fait la même chose. Il s'agit de l'installation de chauffe-eau solaire à la piscine, destinée à chauffer de l'eau à partir du soleil, et de panneaux photovoltaïques, destinés à produire de l'électricité, à la salle de sport.

**Gérard CAUDRON, maire**

C'est la même chose dans la mesure où cela correspond à une politique municipale, d'ailleurs entamée avant 2008, consistant à agir pour diversifier l'énergie, innover en la matière, et travailler dans les économies d'énergie.

Oui, Monsieur HILAIRE.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Apparemment, des travaux de toiture doivent être réalisés au centre nautique Babylone. Est-il prévu qu'ils permettent une bonne isolation, avec un label BBC rénovation, pour éviter de chauffer dehors ? C'est bien faire de l'eau chaude et il est toujours intéressant d'installer des panneaux photovoltaïques, mais si les bâtiments perdent beaucoup de chaleur, ne faut-il pas commencer par le commencement, c'est-à-dire isoler le bâtiment ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Nous allons répondre sur ce point, mais chaque fois que nous menons un travail de rénovation, de quelque équipement municipal que ce soit, cela fait partie de notre cahier des charges. Je suppose qu'il en va de même à Babylone.

**André LAURENT, adjoint au maire**

C'est en faisant des travaux sur la toiture que nous avons constaté que l'isolant était de très mauvaise qualité. L'isolant va bien sûr être rénové. Nous n'arriverons pas à un bâtiment BBC, il ne faut pas se leurrer, c'est quasiment impossible pour une piscine. Mais bien sûr, l'isolation est refaite avant, chaque fois que nous posons des systèmes de fourniture d'énergie nouvelle renouvelable. De même, à la salle Contrescarpe, nous refaisons la toiture et nous isolons, mais nous n'atteindrons pas le BBC.

**Gérard CAUDRON, maire**

Il est possible de parvenir au BBC dans le neuf, mais c'est généralement impossible dans l'ancien. Nous nous en rapprochons.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Sommes-nous plutôt à 80 % ou à 20 % ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Il serait bon qu'à l'occasion, soit réalisé un abécédaire qui explique ce que signifient tous ces termes, à quoi correspond la consommation par mètre carré, qu'il s'agisse de logement ou d'équipement. Nous utilisons toujours les mêmes termes, mais nous nous rendons compte, quand l'objectif de consommation d'un logement est de 55 kWh/m<sup>2</sup>, que dans des logements anciens ou dégradés de Roubaix, elle est de 450. Cela entre en ligne de compte quand se pose la question de la transformation ou de la déconstruction-rénovation.

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Pourriez-vous alors nous donner le pourcentage de gain espéré ?

**Gérard CAUDRON, maire**

Nous allons vous fournir ces informations, en sachant qu'il s'agit d'objectifs, pas de garanties. Nous l'indiquerons sur les dossiers passés, et nous l'indiquerons à l'avenir.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XIX – REMUNERATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES EFFECTUEES PAR DES ENSEIGNANTS LORS DES ATELIERS PERI-SCOLAIRES CIRQUE**

**Françoise MARTIN, adjointe au maire**

Dans le cadre du pôle d'excellence cirque qui, je vous le rappelle, est porté par l'école élémentaire Mermoz – nous avons dans le quartier un autre projet de grande valeur, le projet « éco-école » de l'école Rameau – des activités se déroulent pendant et hors temps scolaire. Pour harmoniser et coordonner toutes ces activités autour de l'art du cirque, mais aussi de la communication et de l'informatique, des enseignants effectuent des heures supplémentaires. Le taux horaire, qui était de 10,29 € pour les instituteurs, passe aux termes d'un décret à 10,37 € ; celui de professeur des écoles passe de 11,56 € à 11,66 €. Tel est l'objet de cette

délibération.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XX – ADHESION A L'USEP POUR LES GROUPES SCOLAIRES CLAUDE BERNARD ET BOSSUET**

**Françoise MARTIN, adjointe au maire**

Vous avez vu passer plusieurs fois cette délibération. L'USEP, Union sportive de l'enseignement du premier degré, est le partenaire privilégié de l'Éducation nationale. Afin de permettre l'inscription des écoles Claude Bernard et Bossuet, qui toutes deux se situent au Pont de Bois, et afin de permettre à chaque enfant de participer aux activités sportives, organisées sur la ville mais aussi dans le département, nous vous proposons de verser une affiliation de 30 € pour chacune des deux maternelles, 35 € pour Claude Bernard élémentaire, 40 € pour Bossuet élémentaire, ainsi que l'adhésion individuelle de 2 € par enfant, soit 334 € pour cent soixante-sept élèves à Claude Bernard et 422 € pour deux cent onze élèves à Bossuet.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXI – DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSE DE DECOUVERTE**

**Françoise MARTIN, adjointe au maire**

Je voulais mettre un coup de projecteur sur cette délibération pour valoriser la politique municipale en faveur de l'aide au financement des projets d'école. Nous avons quarante-neuf écoles en ville, avec des projets extrêmement intéressants qu'il faut valoriser. Nous accompagnons également certains projets par l'intermédiaire des FSE des collèges et des lycées.

Il s'agit en l'occurrence d'une classe découverte de neige, que l'école Pierre-et-Marie-Curie souhaite mettre en place. Nous avons une ligne budgétaire et, systématiquement, lorsque le projet est accepté par l'Inspection, nous aidons à son financement. Il m'a été dit que l'école Pierre et Marie Curie, située dans le quartier

d'Ascq... je voulais quand même préciser que l'école... Oui, justement, je suis d'accord avec vous Monsieur HILAIRE, ôtons-nous cela de la tête...

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

C'est nous qui sommes d'accord avec vous.

**Françoise MARTIN, adjointe au maire**

Nous sommes d'accord sur certaines choses...

**Gérard CAUDRON, maire**

Attendez, vous continuerez cela après.

**Françoise MARTIN, adjointe au maire**

Je voulais simplement préciser que c'est un quartier qui a un éventail de populations. Cette classe est prévue à Albiez-le-Vieux, en Savoie. Nous proposons une participation de 5 000 €. Deux classes partent, soit cinquante-deux élèves. La demande de participation théorique est de 320 € par famille. Pourquoi théorique ? Parce que le directeur de cette école, Monsieur LOSFELDT, venait de Roubaix et avait un partenariat privilégié avec l'Orchestre national de Lille. Il y a conservé des liens très étroits, notamment avec Stefan Stalanowski, qui est premier violon à l'ONL, et qui est venu présenter son métier à l'école. Pour pouvoir financer en partie cette classe de neige, qui semble un peu chère, le directeur organise un concert avec Stefan Stalanowski et un accordéoniste également de niveau international, Bogdan Nesterenko. Leur répertoire, varié et riche, ira de Bach à nos jours. Le concert sera donné le 29 janvier à 18 heures, à la salle Pierre-et-Marie-Curie, moyennant un tarif de 8 € par personne ; une partie des bénéfices ira à cette classe blanche.

Je trouve que c'est un projet très intéressant, à valoriser, et j'encourage tout le monde à aller à ce concert. Nous vous demandons donc de voter une subvention de 5 000 € pour ce projet.

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXII - DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

### **Françoise MARTIN, adjointe au maire**

Dans le cadre des aides à certains projets pour les collèges et les lycées, nous proposons des subventions aux foyers socio-éducatifs. Je voudrais faire une parenthèse car ce projet est vraiment ciblé. Il se déroule en collaboration avec les Jardins familiaux d'Ascq et certains élèves du collège Rimbaud, notamment de la SEGPA, la Section d'enseignement général et professionnel adapté. L'idée est de réaliser une fresque modulable mettant en valeur la biodiversité dans un de ces jardins. Le FSE s'engage à acheter tous les matériaux, les peintures, qui sont particulières, pour son élaboration.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXIII – MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) DES POMPES FUNEBRES**

### **Jean-Antoine ROSSIT, adjoint au maire**

Il s'agit de pourvoir au remplacement de deux fonctionnaires qui ont pris ou vont prendre leur retraite, et du directeur.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agit de deux fonctionnaires qui sont partis. Qui sont-ils ?

### **Jean-Antoine ROSSIT, adjoint au maire**

Il s'agit de Benoît LEMAIRE, qui remplace Didier VANDAMME...

### **Gérard CAUDRON, maire**

Oui, ce sont les nouveaux.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXIV – QUATRIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DIVERSES AU TITRE DE L'ANNEE 2010**

**Gérard CAUDRON, maire**

Il s'agit d'une subvention de 3 000 € pour le LCR des Prés.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXV – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

**Yveline VAN CAENEGHEM, conseillère municipale (EPVA)**

Il est proposé de signer avec cette association une nouvelle convention pour une période de quatre ans. La subvention attribuée cette année par la Ville s'élève à 193 902 €. Les contraintes budgétaires étant de plus en plus fortes, il est demandé à l'Office de tourisme, par cette nouvelle convention, de promouvoir davantage la ville, et de permettre l'augmentation de ses ressources propres.

La Ville s'engage à soutenir l'Office de tourisme dans sa démarche d'actualisation de son classement par les organismes agréés et habilités, ce qui devrait intervenir en 2011.

Il est demandé à Monsieur le Maire de bien vouloir signer la convention jointe.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je veux ajouter, en saluant le président de l'Office de tourisme, Philippe SERT, qui est parmi nous, ainsi que Daniel MENU, qu'il s'agit de la troisième convention, après celles de 1999 et de 2005. C'est la conséquence du développement qu'a connu l'Office de tourisme, qui fonctionne remarquablement bien. C'est aussi le résultat d'un travail très en profondeur, très pugnace entre les responsables de l'Office et la direction municipale, en l'occurrence Madame HUGUET, pour que nous puissions rester dans les cadres budgétaires qui s'imposent à nous.

Par ailleurs, j'ai oublié de signaler que Michèle WERREBROUCK, qui a eu cette semaine l'honneur d'être élue présidente de la mission locale, après la démission de Florence LECOCQ pour raisons professionnelles – elle a trouvé du travail dans une

structure, et ce travail est incompatible avec la présidence de la mission locale – a elle-même pour feuille de route, comme tous ceux qui travaillent avec des structures qui vivent plus ou moins largement de nos finances, de faire en sorte que ces structures s'imposent la même rigueur et les mêmes contraintes sur tous les plans que nous. Cela s'est fait ici ; nous aurons l'occasion d'y revenir. Je demanderai à Michèle, en janvier ou février, quand elle aura bien pris ses marques, de venir en parler lors d'un conseil et de nous donner son analyse de la situation de la mission locale et de la maison de l'emploi. A sa demande, Michèle a été déchargée de sa délégation aux centres sociaux et je l'ai donnée, d'un commun accord, à Monique LEMPEREUR, toujours pour travailler dans ce même esprit : nous ne pouvons pas imposer aux services municipaux des contraintes lourdes, pesantes, des modes de fonctionnement rigoureux sans que les structures qui fonctionnent avec notre argent s'imposent les mêmes contraintes.

C'est plus facile pour diverses raisons pour l'Office de tourisme que pour la mission locale, mais ils ont accepté de jouer le jeu pour revoir leurs envies et faire en sorte que la convention cadre bien les recettes et les dépenses. Je voulais les saluer, parce que les marchés de Noël par exemple sont une réussite, ils attirent des milliers de visiteurs chaque week-end.

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXVI – TAUX DE REMUNERATION DES HEURES D'ENCADREMENT EFFECTUEES POUR LE COMPTE ET A LA DEMANDE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR LES PERSONNELS RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC**

### **Laurence DUBOIS, conseillère municipale (EPVA)**

L'encadrement des élèves qui fréquentent la restauration scolaire, de 11 h 30 à 13 h 30, est assuré par du personnel municipal, des vacataires, mais aussi des enseignants. Il est proposé de revaloriser le taux de rémunération de ces derniers, en application d'une circulaire préfectorale, et de le porter à 10,37 € pour les instituteurs et 11,66 € pour les professeurs des écoles.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXVII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION DU TELETHON PAR LES ETUDIANTS DE LILLE-I ET LA PRODUCTION D'UN COURT METRAGE SUR LE THEME DE L'ALCOOLISME PAR LES ETUDIANTS DE LILLE-III**

### **Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)**

Il s'agit de deux subventions, dont l'une pour Lille-I, à la suite d'une demande déposée comme l'an dernier par l'AS de Lille-I pour soutenir le Téléthon. Nous avons décidé cette année d'y répondre favorablement.

Je souhaite donner un coup de projecteur au deuxième projet, qui dépend de l'association des Films au clair de lune. Celle-ci œuvre depuis des années à Lille-III dans le domaine du court métrage, qui est une des spécificités remarquables de cette université. Il faut chercher leurs points forts pour les soutenir dans diverses thématiques. Il s'agit en l'occurrence du tournage d'un film lié à l'alcoolisme des jeunes, qui pourra servir également à notre service municipal de la Santé, en lien avec Yvonne WILLEM. Ce film servira également de support officiel au traitement dans le cadre universitaire du thème de l'alcoolisme. Cela entre dans le cadre d'une mutualisation entre les projets étudiants et les problématiques de la Ville.

Notez que l'association des Films au clair de lune a obtenu, pour sa réalisation de 2009 pour laquelle elle ne nous avait pas demandé de subvention, cinq prix nationaux et trois prix européens. Il me semblait donc intéressant que nous apportions un soutien à ce projet, afin que face à cette reconnaissance nationale et internationale, nous affirmions également une reconnaissance locale.

L'association aura sans doute un autre projet en 2011, sur le thème de la maladie d'Alzheimer.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*Adopté à l'unanimité.*

### **Gérard CAUDRON, maire**

J'ai oublié tout à l'heure de faire adopter le PV de la séance précédente : pas d'oppositions ?

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXVIII – LISTE DES DECIDONS**

**Gérard CAUDRON, maire**

Des questions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adoptée.

*Adopté à l'unanimité.*

## **XXIX – QUESTIONS ORALES ECRITES**

**Gérard CAUDRON, maire**

Nous pouvons aborder les questions orales écrites, ainsi nommées dans l'article 5 du règlement intérieur. Il s'agit de questions orales qui doivent être déposées par écrit plus de deux jours avant la séance du conseil municipal. Il est rappelé que la question étant posée, le maire ou l'élu qu'il désigne à cet effet y répond, et que cela ne donne pas lieu à débat.

J'ai reçu une série de questions posées par mail le 30 novembre à 9 h 1 par Madame BARISEAU. Lisez-vous les questions ou voulez-vous que je m'en charge ?

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Je ne sais pas si elles ont été portées à la connaissance de tout le monde.

**Gérard CAUDRON, maire**

Je peux les lire.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Oui, allez-y.

**Gérard CAUDRON, maire**

Vous avez posé quatre questions :

- la liste et les montants des insertions publicitaires achetées par la Ville en 2010 ;
- le bilan de fonctionnement du centre commercial Triolo ;
- le nombre de sections sports-études à Villeneuve d'Ascq et leur évolution depuis cinq ans ;
- le nombre de collèves villeneuvois ayant passé une convention avec un club dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif.

Enfin, vous demandez qu'une présentation thématique des budgets soit réalisée en commission, avec un tableau récapitulatif de l'évolution des BP thématiques et des CA

depuis 2007. Sur cette dernière question, je laisserai la parole ensuite à Michèle WERREBROUCK, qui peut ainsi s'y préparer.

Vos questions ayant été posées par écrit et dans les délais, je les ai fait examiner par les services. J'y réponds oralement mais les réponses figureront dans le procès-verbal.

- **1 - Annonces et insertions du service Communication** - Ont été réalisées en 2010 : une demi-page de publicité dans l'ouvrage *Les réalisations des villes santé*, fournisseur Réseau français des villes santé, 250 € ; pour la ferme d'En-Haut, campagne sur écrans Transpole du 27 septembre au 3 octobre, avec NEP-TV, 548,16 € ; Fête de la musique du 17 au 20 juin sur Grand Lille TV, 1 558,38 € ; Fête de la musique, annonce publicitaire sur écrans Transpole du 17 au 20 juin, NEP-TV, 548,16 € ; Fête de la musique, publicité dans les éditions locales de *La Voix du Nord* du 19 au 20 juin, 1 375,29 € ; Fête de la musique, publicité *La Voix du Nord* plus une web page locale *Voix du Nord* le 18 juin, 742,61 € ; insertion piscine du Triolo dans les *Pages Jaunes*, 141,13 € ; insertion dans les *Pages Jaunes* et Internet mobile, 371,72 € ; insertion publicitaire dans la revue *Floréal an 10*, Association des membres de la Légion d'honneur, 1 000 € ; un quart de page Fête de l'Humanité Nord France Publicité, 1 076,40 € ; insertion publicitaire collectivité locale dans l'annuaire 2010 du Club de la presse Nord – Pas-de-Calais par le fournisseur Interstice, 598 €.

Le tout représente un total mandaté de 8 159,85 €.

- **2 - Centre commercial du Triolo** – Je serai un peu plus long, et même ainsi je pense que je serai incomplet et qu'il faudrait inscrire cette question à une commission thématique, la commission économique, pour l'étudier plus en détail.

Mais je voudrais vous rappeler que le centre commercial du Triolo ainsi que les logements au dessus appartiennent à une copropriété regroupant cinquante-quatre copropriétaires gérée par la SERGIC. La Ville est quant à elle propriétaire de trois cellules : la boulangerie Le Croissant chaud, la Poste, et le pôle du commerce équitable. Nous sommes donc un petit copropriétaire. C'est un centre commercial privé. Son activité commerciale a beaucoup évolué au cours de ces quelque trente années ; elle est maintenant centrée quasi exclusivement sur des activités de restauration rapide, avec :

- deux commerces alimentaires, une boulangerie et une crèmerie (Le Croissant chaud » et « Ma Campagne) ;
- six établissements de restauration rapide (Triolo Snack, Triolo Pizza, Magic Pasta, Triolo Food, Forum de l'Etudiant, Croc'speed) ;
- des services divers : une reproduction photocopie, « COREP » ; deux commerces services multiples : Espace Telecom et Triolo Cyber ;
- l'entreprise Norsud, qui fabrique des portes et des fenêtres en métal ;
- des professions libérales dans le domaine médical (cabinets médicaux, dentaires, auxiliaires médicaux) – mon dentiste est là depuis trente ans, ce qui me donne l'occasion d'aller régulièrement dans ce centre commercial ;
- un cinéma d'Art et essai, Le Méliès ;

- un pôle de commerce équitable, sur lequel je reviendrai.

Notons la fermeture du bar-tabac en janvier 2010, et l'ouverture prochaine d'une activité mixte restauration-salon de coiffure (Saveurs marocaines-La Médaille d'Or).

Le **pôle du commerce équitable** est ouvert depuis mai 2009. C'est un lieu de vente de produits issus du commerce équitable et un lieu d'animation et de sensibilisation. Actuellement, six acteurs (certains associatifs, d'autres économiques) occupent les cellules commerciales :

- la SARL Scenethik (vente de produits cosmétiques et de bien-être bio du Maroc) ;
- Akouyo Kate (vente de tissus, vêtements et poupées confectionnés, artisanat, bijoux) ;
- BAMIL, Madame MAYALA (épicerie bio équitable, vente de produits culturels, tissus, vêtements et habillage de mobilier confectionnés sur mesure, artisanat et service de retouche) ;
- association RIFEN (vente de produits variés selon les projets des femmes soutenues par la RIFEN) ;
- association Ethicom (vente d'épices, huiles essentielles bio du sud marocain) ;
- association AM Développement (vente de produits d'Afrique de l'Ouest).

La grande cellule occupée par BAMIL est ouverte à d'autres acteurs par un système de dépôt-vente : Pouce et Nature (alimentation bio), Cholita (artisanat péruvien) et Association France Palestine Solidarité (produits de Palestine).

Des animations au niveau de l'espace central sont ouvertes à toute structure, et donnent lieu à des fêtes, des présentations, des expositions de toute nature, dont des défilés de mode, des expositions, des ateliers avec des groupes d'enfants de centres de loisirs, une action sur le tourisme équitable en lien avec Le Méliès, et des débats.

#### *L'action de la Ville en faveur du pôle du commerce équitable*

La Ville a mis en œuvre un certain nombre d'actions facilitant la création et le développement du pôle :

- accompagnement de certains porteurs de projets dans leur démarche de création d'activité ;
- mise en place d'une configuration juridique, financière et partenariale souple ;
- conseils en matière de création d'association ;
- conseils en matière de communication et dynamique partenariale ;
- conception et prise en charge de supports de communication (dix mille flyers).

A cela s'ajoute la conception même du pôle, réalisée dans le cadre d'une opération de redynamisation du centre commercial.

Néanmoins, l'action de la Ville est limitée, quand bien même elle voudrait faire plus, par des contraintes juridiques à partir du moment où elle ne peut apporter d'aide directe ou indirecte en faveur du secteur marchand.

### Les difficultés

Je poursuis la lecture du rapport.

Un an et demi après son ouverture, le bilan de fonctionnement du pôle est très mitigé, les occupants ont du mal à avoir une activité commerciale rentable. La pérennité du pôle du commerce équitable est donc loin d'être assurée. Des difficultés subsistent et sont liées à plusieurs éléments :

- son emplacement : situé au centre commercial du Triolo dont l'état actuel (façades endommagées, problème d'accessibilité – j'y reviendrai) n'est pas attrayant et dont la fréquentation (surtout des étudiants) est moindre le week-end ou durant les périodes de vacances ;
- les difficultés que rencontrent globalement les boutiques spécialisées dans le commerce équitable, même celles qui sont bien placées, par exemple dans le centre de Lille ;
- les acteurs ont des difficultés à communiquer entre eux – c'est de la langue de bois de politicien, ce n'est pas moi qui l'ai écrit – au détriment d'une dynamique partenariale collective. Le rôle de l'association Solidareco en termes de promotion et de communication est difficilement assuré.

### Les perspectives

Les conventions en vigueur avec les acteurs arrivent à terme au 31 décembre. Sur les six acteurs, cinq ont émis le souhait de reconduire leur occupation, ce qui prouve leur volonté de développer ce lieu.

Avec la restructuration à venir de Solidareco (association de gestion et de promotion du pôle du commerce équitable), nous pouvons espérer qu'une nouvelle dynamique et qu'un véritable portage collectif du pôle se mettent en place. Des projets sont énoncés pour 2011 : conception d'un site Internet, mise en place d'animations régulières comme des ateliers mensuels avec des groupes d'enfants, car un des enjeux qui conditionnent la réussite du projet est l'usage de l'espace non commercial pour en faire un lieu d'animation.

### Problèmes associés à la copropriété

Nous arrivons à un problème juridique complexe. Je rappelle que nous sommes dans du privé. A la suite de l'effondrement d'une partie des briques de parement du centre commercial du Triolo en janvier dernier, un arrêté de péril a été pris et la SERGIC, en qualité de syndic de la copropriété, a lancé des travaux de mise en sécurité. Ces travaux ont été ratifiés en mars par l'assemblée générale. Celle-ci a ensuite décidé en juin 2010 de lancer un programme de réfection des façades. Des appels de provisions ont été lancés pour un début des travaux en mars 2010.

Il a été rappelé au syndic par courrier en septembre que les appels de fonds qu'il nous a adressés ne pourraient pas être payés s'il ne justifiait pas que les copropriétaires étaient bien redevables de cette dépense : nous sommes tenus par les règles des finances publiques. Il lui a donc été demandé de nous adresser – c'est peu, mais c'est important – la copie de la déclaration de sinistre auprès de l'assurance prise à l'occasion des travaux de rejointoiement de 2002 ainsi que la réponse apportée par les assurances. Le raisonnement des services municipaux est que ce n'est pas aux propriétaires de payer les travaux de remise en état de ces façades, mais qu'une déclaration de sinistre auprès de l'assurance en question

devait entraîner la mise en cause de l'assurance des entreprises qui ont réalisé les travaux en 2002, Amdo en tant que maître d'œuvre et Corion comme entreprise de bâtiment.

Or aujourd'hui, les copropriétaires qui ont déjà versé leur part de provision viennent reprocher à la mairie de bloquer le démarrage du chantier, ce qui leur coûtera d'autant plus de frais d'échafaudage et autres. Nous avons donc demandé un rendez-vous à la SERGIC pour expliquer nos contraintes. La SERGIC nous a informés en dernière minute qu'elle ne serait pas présente. Nous proposons donc d'adresser de nouveau à la SERGIC la copie du courrier de septembre resté sans réponse, ainsi qu'un nouveau courrier – j'apprends à l'instant que c'est fait. La dépense ne sera recevable auprès de notre trésorier qu'avec les pièces qui sont demandées.

Je résume le texte : l'idée est que les travaux doivent commencer rapidement ; que s'ils commencent, si la mairie doit payer sa part, nous ferons voter par le conseil municipal dès le mois de mars 2011 les moyens de la financer. Mais nous sommes tenus par un système comptable de contrôle, et le fait qu'il s'agisse en l'occurrence d'une copropriété privée ne nous exonère pas de nos obligations.

Pour être parfaitement transparent, et avec les réserves d'usage, il nous manque autre chose : il semblerait – j'insiste sur le conditionnel, mais la SERGIC pourrait sûrement mieux nous répondre si elle acceptait de nous rencontrer – que les décisions de travaux aient été prises par le conseil syndical, alors qu'elles relèvent normalement de l'assemblée générale – le conseil syndical ne sert qu'à assister le syndic et à contrôler sa gestion – et nous ne retrouvons pas trace de l'assemblée générale pour ces travaux ; cela ne nous fait pas dire que nous ne sommes pas concernés, que nous ne paierons pas notre part, mais nous sommes toujours face à un problème de légalité.

Voilà où nous en sommes sur ce dossier difficile, pour lequel j'ai demandé à la Communauté urbaine qu'elle inscrive une possible intervention communautaire dans le cadre de la ville nouvelle renouvelée, arguant du fait que ce type de centre commercial, mal « ficelé », qui n'est pas en adéquation avec le métro, est né d'une décision de l'EPALE, donc de la ville nouvelle, et qu'il a été créé, bien que privé, sur instruction d'un établissement public, lequel a disparu mais était dirigé par une collectivité territoriale qui, elle, existe toujours. La communauté urbaine a donné une réponse de principe sur l'idée d'une participation, en fonction toutefois des mêmes contraintes légales que nous. Nous savons bien que la mise en osmose de ce centre avec la station de métro est un problème de communauté, y compris pour les travaux qui vont être menés ces prochaines années sur la station de métro du Triolo ; j'ajoute qu'il en est de même pour les espaces intérieurs – galeries, coursives, escaliers – qui sont privés bien sûr, mais dont nous pouvons considérer qu'ils ont un usage public qui pourrait justifier, dans le cadre de la rénovation de la ville nouvelle, une intervention publique sous une forme ou sous une autre par la communauté urbaine, voire par la Ville.

Voilà ce que je peux dire à ce jour sur ce centre commercial, qui bien entendu n'a pas bien vieilli, et qui a vu sa vocation amplement changer. Pour terminer sur une note plus positive, et même si, quand il a été ouvert, nous n'imaginions pas toutes ces restaurations rapides, il vaut peut-être mieux cela que des friches et des cellules fermées. Mais il existe une réelle inquiétude des occupants quant à l'avenir. Il nous faut obtenir avant tout ce papier, dont nous avons besoin pour prendre notre part des

travaux de mise en sécurité, prouvant que l'intéressé a bien sollicité les assureurs. Je suis tout de même étonné que ce papier ne nous soit pas remis : cela voudrait dire que les assurances n'ont pas été sollicitées, et je n'ose en imaginer la raison. De toute façon, nous ne pouvons pas faire autrement. Ensuite, pour que les choses soient claires, il faudra s'assurer que c'est bien l'assemblée générale des copropriétaires qui a décidé des travaux de remise en état des façades, puisque nous n'en avons pas actuellement la trace.

**- 3 - Combien existe-t-il de sections sports-études et quelle est leur évolution depuis cinq ans ?** – Farid OUKAID pourra compléter s'il le souhaite ; je vais lire ce que me disent les services. La réponse à la question est qu'il n'en existe aucune, parce que les sections sports-études sont issues d'un dispositif géré par l'Education nationale en lien avec les fédérations sportives.

En revanche, il existe en élémentaires des classes à dominante : gymnastique rythmique à l'école Pierre et Marie Curie en relation avec le VARS ; tennis de table à Pierre et Marie Curie et à Bossuet avec le FOS tennis de table ; badminton à Bossuet avec le BVA ; basket-ball à Verlaine avec le SBVA ; voile à Boris Vian avec le Centre de voile de Villeneuve d'Ascq.

Ce dispositif villeneuvois est conditionné par une volonté partagée par l'école et le club sportif ; il est financé par la Ville, qui contribue au paiement des intervenants des clubs, met les équipements à disposition et assure un peu de dépenses de logistique.

Il existe aussi quatre sections sportives dans les collèges : au collège Rimbaud, une section GRS avec le VARS et une section natation avec l'AVAN ; une section volley-ball à Léon Blum avec l'ASVAM ; une section handball à Saint-Adrien avec le HBCV. Ces sections ne bénéficient d'aucun financement municipal ni d'aucune aide à l'organisation, hormis – ce n'est pas rien – la mise à disposition des équipements sportifs.

**- 4 - Combien de collèges de Villeneuve d'Ascq ont passé une convention avec un club dans le cadre du dispositif d'accompagnement éducatif ?** – La Ville n'intervient pas dans l'organisation du dispositif d'accompagnement éducatif qui se déroule dans les collèges. Nous avons pris contact avec les responsables des établissements scolaires concernés, voici les éléments de réponse.

- Collège Camille Claudel : le dispositif a été mis en place à la rentrée 2008, où l'effectif était de zéro enfant ; aujourd'hui, toutes sections sportives confondues, quarante enfants participent aux différentes activités proposées, essentiellement encadrées par les professeurs d'EPS et des éducateurs. Toutefois, un partenariat existe avec le club d'escrime de la ville, où sept enfants participent à cette activité cette année. Un contact a été établi avec le club de triathlon, sans inscriptions pour le moment. Le collège, vu la proximité de l'installation, souhaite vivement établir un partenariat avec le club de voile mais est confronté à un souci financier : le projet est en attente. Les activités encadrées par des professeurs sont du hip hop, de l'expression corporelle-yoga, et de l'initiation au rugby et au football.

- Collège Arthur Rimbaud : le dispositif n'est proposé que dans le cadre de l'association sportive et de façon limitée dans la durée du fait que la majorité des

élèves sont transportés.

- Collège Léon Blum : le dispositif est proposé pour deux activités depuis la rentrée 2010 pour un nombre limité d'enfants, quatorze par section ; une section tae kwon do est mise en place en relation avec le Tae kwon do-club villeneuvois, qui est au complet ; la section tennis de table accueille dix enfants et est encadrée par un intervenant extérieur.

- Collège du Triolo : le dispositif n'est encadré que par des professeurs d'EPS et accueille d'une manière générale cent cinquante enfants depuis octobre 2007, toutes sections confondues. Concernant les activités proposées, seul le VTT est en place ; nous n'avons pas pu avoir d'autres informations auprès du collège.

- Collège Molière : comme pour le collège du Triolo, les informations reçues sont peu nombreuses ; une section badminton est ouverte depuis le début du dispositif, mais n'est pas en relation avec un club.

- Collège Saint-Adrien : le dispositif est mis en place dans le cadre de l'association sportive du collège sur les disciplines suivantes : sports collectifs, gymnastique, escalade et handball. Il existe un partenariat avec le HBCV, mais le nombre d'élèves concernés n'a pas été communiqué.

- Collège communautaire : nous n'avons pas reçu d'informations à ce jour.

Oui, Farid.

### **Farid OUKAID, adjoint au maire**

Je veux donner quelques précisions, car je ne suis pas tout à fait d'accord avec la réponse du service selon laquelle nous n'apportons aucune aide à l'organisation. D'abord, nous versons des subventions aux associations sportives des lycées et des collèges. Et quand l'année dernière l'équipe de Saint-Adrien du HBCV s'était qualifiée, nous avons voté une petite subvention exceptionnelle pour lui permettre le transport.

Ensuite, en ce qui concerne l'accompagnement éducatif, beaucoup d'associations se voient aujourd'hui refuser leur demande, ce qui est dommage, car il existe une aide du Centre national de développement du sport destinée aux clubs. En fait, nous sommes confrontés à un refus quasi systématique des professeurs d'EPS, qui voient dans l'intervention des clubs la mort de l'UNSS, ce qui n'est pas le cas. Par exemple, le Club de lutte a proposé une initiation à la lutte au collège Molière : cela a été refusé, et les clubs et la Ville ne peuvent pas obliger les collèges à entrer dans ce dispositif.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Merci. Michèle, pour la partie budgétaire.

### **Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

La réponse sera relativement rapide. La question comporte deux volets : la présentation thématique des budgets et la présentation en commission.

Le règlement intérieur apporte la réponse à la deuxième partie de cette question :

toutes les questions relatives à la présentation du budget relèvent de la commission plénière. Nous appliquons strictement le règlement intérieur.

Par rapport à la présentation thématique, les budgets sont présentés par natures et par fonctions, autrement dit par politiques publiques, et je pense que c'est peut-être pour votre secrétariat un travail intéressant que d'extraire, par le biais des comptes rendus des conseils municipaux des années précédentes, des tableaux comparatifs par politiques publiques...

**Jean-François HILAIRE, conseiller municipal (Alternatives)**

Dites non, c'est tout.

**Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire**

Ce n'est pas non. Vous interprétez comme vous le souhaitez.

**Gérard CAUDRON, maire**

Vous n'avez pas demandé de changement au règlement intérieur, dont je rappelle qu'une première version a été élaborée et votée à l'unanimité en avril 2008 ; il a été revu. J'ai relu l'ensemble des débats : les points de désaccord qui ont amené l'UMP à s'abstenir portaient uniquement – je résume – sur votre souhait que l'expression dans *La Tribune* et sur le site Internet soit réservée aux partis n'appartenant pas à la majorité. Aucun autre amendement ni aucune autre demande n'a fait l'objet d'un rejet, en particulier sur un changement de méthode de présentation du budget. L'idée est que la plénière – et vous connaissez mes limites sur l'usage de la plénière par rapport aux commissions thématiques – assure à tous les élus une égalité d'information et de débat sur cet acte fondamental qu'est le budget.

En matière d'information sur les évolutions, nous avons chaque année à apprendre. Depuis trois ans, nous avons progressé dans les données que nous pouvons fournir. La loi aussi a changé, qui peut nous amener à donner d'autres informations, sur les documents communicables et les études à engager.

La réponse n'est donc pas un non, c'est qu'actuellement nous préparons le budget 2011 dans les conditions prévues par le règlement intérieur. Mais aussi bien lors de la préparation que pour le débat d'orientation budgétaire ou pour le budget, toute question sur des comparaisons thématiques peut être posée et il y sera répondu.

Nous allons maintenant aborder la question de Martine BERTHOULOUX. Je demanderai à Chantal FLINOIS et Maryvonne GIRARD, mes deux soldats de la cause des Roms, de répondre à ma place. Ces questions me provoquent en ce moment des problèmes d'estomac.

**Chantal FLINOIS, adjointe au maire**

- Je vais lire la question : « Les Roms seraient deux cent quarante-cinq sur la ville comme l'année dernière, selon Chantal FLINOIS, adjointe à l'action sociale. C'est un phénomène qui fluctue et qui n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est l'arrivée précoce de l'hiver, qui entraîne l'impérieuse nécessité de mettre à l'abri les familles

avec enfants ou bébés lorsque les températures inférieures à 0° les mettent en danger de mort. La Ville et LMCU ont fait le nécessaire, je ne reviendrai pas sur le dispositif mis en place dans l'urgence : il a été longuement évoqué dans la presse en novembre et début décembre. Je souhaiterais savoir, d'une part, quels moyens l'Etat a déployés pour le plan grand froid dans notre commune ; d'autre part, si des financements supplémentaires ont été accordés pour accompagner ces familles. »

La première réponse est non, l'État n'a rien mis en plus pour notre commune. Dans le cadre du plan grand froid, l'État a prévu des places pour l'ensemble des personnes sans abri, Roms ou pas. Mais la commune n'a pas eu d'aide particulière, car il n'accepte pas l'hébergement dans le diffus, c'est-à-dire de petits hébergements. En matière de financement, l'État finance uniquement le suivi social des familles installées sur des terrains et dans des logements collectifs. Or ici, les Roms – puisqu'il est question d'eux – ont été pris en charge dans des petits dispositifs. Quatorze personnes sont hébergées dans une maison, donc ne répondent pas aux conditions de l'État, et deux autres familles sont hébergées dans un appartement.

C'était la réponse à la question sur la prise en charge de l'État. Je vais apporter quelques précisions sur ce que fait la commune. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, la commune a accueilli et hébergé des Roms, que ce soit à l'hôtel ou dans les deux logements dont j'ai parlé. Nous avons commencé avant le plan hivernal, qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre. Durant cette période, nous avons assuré quatre-vingt-douze journées d'accueil pour les Roms, et quarante-deux pour les autres populations. Du 1<sup>er</sup> novembre au 9 décembre, cent soixante-dix journées ont concerné les Roms et soixante-neuf, les autres populations. Durant la campagne hivernale et avant, vingt-trois Roms, dont sept enfants, ont été hébergés, soit deux cent soixante-deux journées d'hébergement, pour un coût total de plus de 7 000 €.

- La deuxième question est la suivante : « D'autre part, serait-il possible que vous constituiez un groupe de travail sur ce qui se passe dans notre commune sur cette situation qui nous met devant le fait accompli et nous oblige à gérer dans l'urgence, parce que l'humain est prioritaire, sans avoir réellement les moyens d'y faire face – hôtels, logements d'urgence, 115 complets – et qui amène des incompréhensions, des tensions, des pressions entre la Ville et ses représentants et certains acteurs, dont l'objet est de pallier les difficultés des plus démunis parce que tous les éléments, toutes les informations, ne sont pas toujours partagés ? Ce groupe permettrait d'avoir une réflexion politique et pourrait dégager des objectifs pour améliorer les conditions de survie des plus exclus de notre société, qu'ils soient roms, sans papiers ou sans abri. »

Maryvonne et moi ne sommes pas favorables au fait de recréer un groupe de travail. Si tu souhaites en créer un, nous viendrons avec nos connaissances, mais je pense que la diffusion des informations est assurée. Pour ce qui concerne les Roms, nous le savons. Pour ce qui concerne les autres, les missions du CCAS sont connues, peut-être pas de l'ensemble des élus, mais chaque groupe est représenté au sein du conseil d'administration du CCAS et est donc bien au fait de tout ce qui se passe dans le cadre de l'action sociale pour les personnes exclues. Nous avons créé des groupes de travail : pour la prévention des expulsions ; dans le cadre des commissions des aides financières ; cela ne concerne pas spécifiquement les Roms, mais l'ensemble des personnes exclues. Concernant les Roms, nous nous réunissons régulièrement. Nous avons encore tenu samedi une réunion de deux

heures pour la distribution de l'aide alimentaire. Pour toutes ces raisons, je ne suis pas favorable à la création d'un nouveau groupe de travail.

De toute façon, pour les Roms, la commune est dans la limite de ses possibilités. Comme je l'ai dit, l'État ne veut pas prendre en charge les petites structures. LMCU, de son côté, s'est inscrite dans une politique d'accompagnement des Roms dans le diffus. Demain soir se tiendra une réunion à LMCU afin de voir les dispositions à prendre. Je précise que LMCU a pris en charge des nuitées d'hôtel pour les Roms et qu'à l'heure actuelle, ces familles ne sont plus à l'hôtel : nous ne savons pas où elles sont, mais elles sont sans doute retournées au camp car ils ont mis fin à la prise en charge.

Quant à nous, nous avons pris en charge depuis septembre deux familles, et depuis le 2 décembre quatorze autres personnes, et nous sommes maintenant confrontés à un problème, puisque l'État ne veut pas donner plus de moyens pour l'accompagnement de ces familles et que l'AREAS ne peut pas intervenir dans ces petits dispositifs. Nous sommes un peu plus humains, peut-être un peu trop, et nous ne savons pas ce que vont devenir ces familles.

### **Gérard CAUDRON, maire**

Merci. Maryvonne va peut-être dire quelques mots.

### **Maryvonne GIRARD, adjointe au maire**

La question des Roms ne date pas de cette année : ils étaient là l'année dernière et l'année d'avant. Voici un an et demi, nous en avons trois cent cinquante ; nous en avons cette fois deux cent quarante-cinq, dont je retire les quarante qui sont sur le territoire d'Hellemmes. Nous suivons ce problème quotidiennement, donc nous parons en effet à l'urgence. Mais j'ajoute que nous faisons face à nos responsabilités, comme nous l'avons fait l'année dernière, en allant chercher douze personnes pour les loger dans un appartement, et j'aimerais que certains cessent de taper sur la mairie – cela ne s'adresse pas à toi, Martine, mais je voudrais que tu fasses remonter, et d'autres peuvent faire remonter – en disant qu'elle ne fait rien. Il faut que vous sachiez que, quand nous avons relogé les gens rue de Lille, voici quinze jours, nous avons affrété un bus et nous avons dit à ce jeune homme de l'école d'architecture qui nous emmenions dans cet appartement, en plus de la famille dont il nous avait parlé ; Chantal et moi, avec l'autorisation de Monsieur le Maire, faisons un point depuis trois heures ; or nous avons affrété un bus pour rien, car il n'y avait plus personne rue des Vergers : ils étaient déjà arrivés, et nous n'étions pas au courant. Le jeune homme en question, très certainement de bonne famille et qui veut « faire du bien », ne m'a rien dit alors qu'il était venu là à 18 heures. Nous essayons d'assumer, ce n'est pas facile, et je remercie tous les services qui nous accompagnent, Chantal et moi : Logement, CCAS, police municipale, Thierry CARPENTIER. Mais il faut cesser les attaques : nous gérons, nous faisons au mieux, nous agissons, et nous faisons face à nos responsabilités, mais il arrive un moment où nous avons aussi besoin de faire autre chose.

**Gérard CAUDRON, maire**

J'ajouterai un dernier mot puisque je l'ai écrit dans mon *Carnet* d'hier : cela me vaudra sans doute des coups de bâton de toutes parts, mais j'ai un peu de mal à imaginer comment des milliers de gens parcourent deux mille cinq cents kilomètres avec leurs bébés et leurs enfants sans que cela ne gêne personne, et en plus en provenance d'un pays qui n'est pas une dictature, et qui croule sous l'argent européen. Quand je vois, même, l'organisation un samedi après-midi à tous les carrefours, avec à chaque carrefour une jeune femme, un bébé dans les bras dont je me demande parfois si c'est un vrai, et un enfant de cinq à sept ans qui fait tout le tour, j'ai un peu de mal à imaginer une installation spontanée évitant que plusieurs personnes ne se trouvent au même carrefour et que des carrefours soient inoccupés. Je le dis en pesant mes mots, jusqu'au jour où on me « cherchera » trop en matière d'organisation de réseaux. Nous en avons vu d'autres, peut-être d'autres manières, peut-être plus cruelles, à l'époque de la guerre en ex-Yougoslavie, au Kosovo ou ailleurs ; nous en avons vu arriver partout, pas toujours pour mendier. Je rappelle aussi à ce propos que la mendicité des enfants est interdite par la loi française.

**Florence BARISEAU, conseillère municipale (Alternatives)**

Nous sommes d'accord.

**Malik IFRI, conseiller municipal (Verts)**

Pas d'observation, s'il vous plaît.

**Gérard CAUDRON, maire**

Non. Une question a été posée, les réponses ont été apportées. Pour être au cœur de cible, je me suis autorisé, la presse étant partie et le public n'étant plus nombreux, à vous dire ce que j'avais sur le cœur. Ce n'est pas tous les jours facile d'entendre des gens que nous côtoyons au quotidien dire que si demain, un bébé meurt, j'en serai responsable, alors que tous les jours, des SDF qui ne sont pas roms meurent, et que cela ne vaut qu'un écho dans la presse.

La séance est levée.

*Le maire lève la séance à 22 h 6.*